



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Délibération N°04_11_2025

Objet : Débat d'Orientations budgétaires 2026

Séance du mardi 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq novembre, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni en salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Pascal PROTANO, Président du SMD3.

Date d'envoi de la convocation	mercredi 19 novembre 2025	
Nombre de délégués en exercice : 33	Nombre de délégués présents : 23	Nombre de votants : 25
Nombre de pouvoirs : 2		
Compétences : Obligatoire	Nombre de voix par compétence : 64	
Secrétaire de séance	Mme Hélène REYS	

Présents :

Pascal PROTANO, Thierry CIPIERRE, Evelyne ROUX, Alain MARTY, Bernadette SALINIER, Francis COLBAC, Daniel LE MAO, Hélène REYS, François ROUSSEL, Jérôme PEYRAT, Gérard TEILLAC, Vincent FARGEAS, Alain PEYROU, Jean Paul DUBOS, Serge ORHAND, Bernard TRIFFE, Jean Pierre CAZES, Marjorie MOLLETON, Frédéric GAUTHIER, Hervé COUSTILLAS, Michel DONNETTE, Thierry BOIDE, Jean Marcel BEAU

Absents :

Pierre JAUBERTIE, Marc MELOTTI, Gé KUSTERS, Dominique BOUSQUET, Michel DOBBELS, Vincent RIVAUD, Brigitte CABIROL, Johann DESPORT

Pouvoirs :

Philippe ROUSSEAU donne pouvoir à Pascal PROTANO
Jean Louis DESSALLES donne pouvoir à Marjorie MOLLETON

Débat d'Orientations budgétaires

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 10/12/2025
ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que, dans les collectivités de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, l'exécutif se doit de présenter chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires

La loi NOTRe du 7 août 2015 en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, un rapport d'orientations budgétaires, élaboré sous forme d'annexe à la délibération, revêt la forme d'un document qui rappelle la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2026 et de la transmission préalable du rapport d'orientations budgétaires conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Publié le 10/12/2025

Pour extrait conforme :

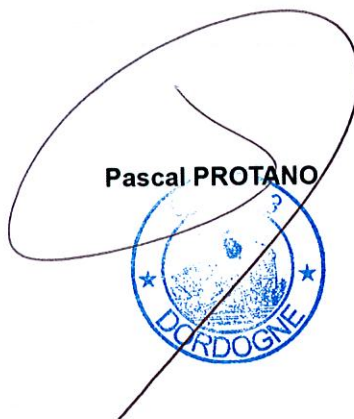
Coulounieix-Chamiers le : 09/12/2025

Secrétaire de séance



Hélène REYS

Président du SMD3



Pascal PROTANO

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 10/18/2025

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

S'LO



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

Sommaire

Cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires	3
1 Contexte d'évolution du Syndicat	5
2 Conjoncture économique	9
3 Présentation des arbitrages budgétaires 2026	11
4 Présentation de l'architecture budgétaire 2026	13
4.1 Présentation des dépenses par processus et services	14
5 Dépenses de personnel	30
6 Recettes de Fonctionnement	42
7 Présentation des opérations d'investissement 2026	43
8 Projet du Programme Pluriannuel des Investissements	44
9 Recettes d'Investissement	47
10 Analyse financière du Syndicat	47
10.1 Evolution des charges et des produits de gestion	47
10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements	47
11 Endettement du SMD3	48
11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2025	48
11.2 Bilan de la dette	49
12 Bilan	52

Cadre juridique du Rapport d'Orientations Budgétaires

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation.

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités Territoriales, est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- La présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est désormais obligatoire,
- Les informations doivent faire l'objet d'une publication et la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique,
- Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientations Budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du Rapport d'Orientations Budgétaires prévu par la loi NOTRe.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le Débat d'Orientations Budgétaires :

Le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit désormais contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget,
- A la structure des effectifs,
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- A la durée effective du contrat.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de la structure.

Les principales actions définies pour l'année 2025 étaient les suivantes :

- ✓ Le déploiement des points d'apport sur la ville de Bergerac ;
- ✓ La continuité des actions liées à la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) ;
- ✓ Le démarrage des travaux du nouveau centre de tri départemental

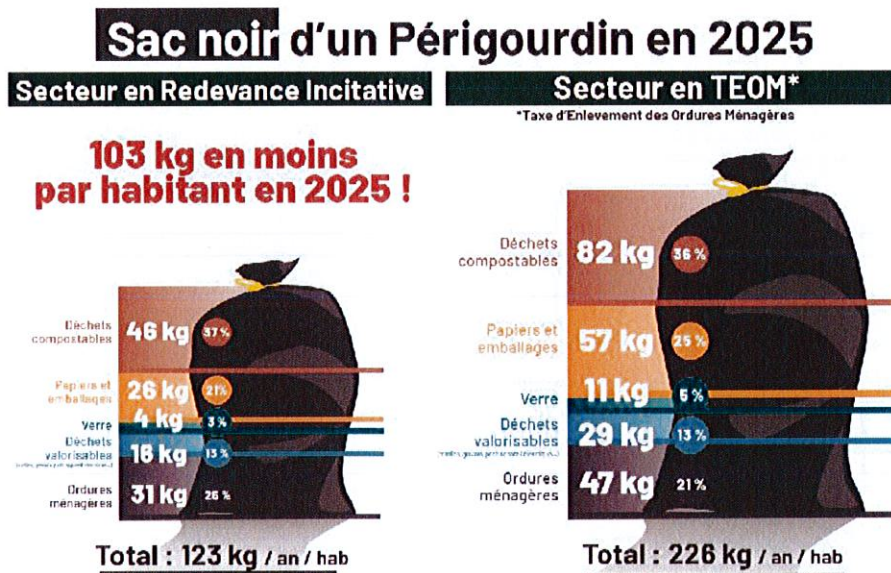
ÉVOLUTION DES TONNAGES

Le changement de mode de collecte et le passage effectif à la Redevance Incitative a modifié la production des déchets, notamment en diminuant les déchets résiduels (sac noir) de -50% entre 2019 et 2024 et en augmentant le flux des recyclables de + de 64% sur cette même période.

CONTENU du SAC NOIR :

Comme tous les 2 ans, une caractérisation du sac noir des périgourdins a été réalisée en 2025, avec la mise en place d'une caractérisation du sac noir par zonage, c'est-à-dire en zone REOMI et en zone TEOM.

Il est constaté un écart de 103kg mettant en évidence l'impact de la RI sur le geste de tri et de valorisation des déchets.



ORIENTATIONS STRATEGIQUES HORIZON 2025

Pour atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, renforcée par la loi Anti-Gaspillage Economie Circulaire (février 2020) ainsi que par la loi Climat et Résilience (août 2021), et réduire l'impact de la TGAP, le SMD3 ? appuyé de ses adhérents ? poursuit la stratégie définie en 2018.



LES ORIENTATIONS
STRATEGIQUES
DU SMD3 POUR
PRÉPARER 2025

AXE A**REDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DECHETS**

Depuis de nombreuses années, le SMD3 mène des actions volontaristes sur la réduction des déchets.

PROGRAMME SPECIFIQUE POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS

En 2021, le programme départemental de valorisation des biodéchets proposé par le SMD3 a été retenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur la période 2021 – 2024. Ce programme a permis de déployer des solutions de proximité pour la gestion de ses biodéchets ainsi que pour les établissements, collectivités en faisant la demande. Les moyens humains sont également revus pour répondre à cette attente provenant des habitants et des élus locaux.

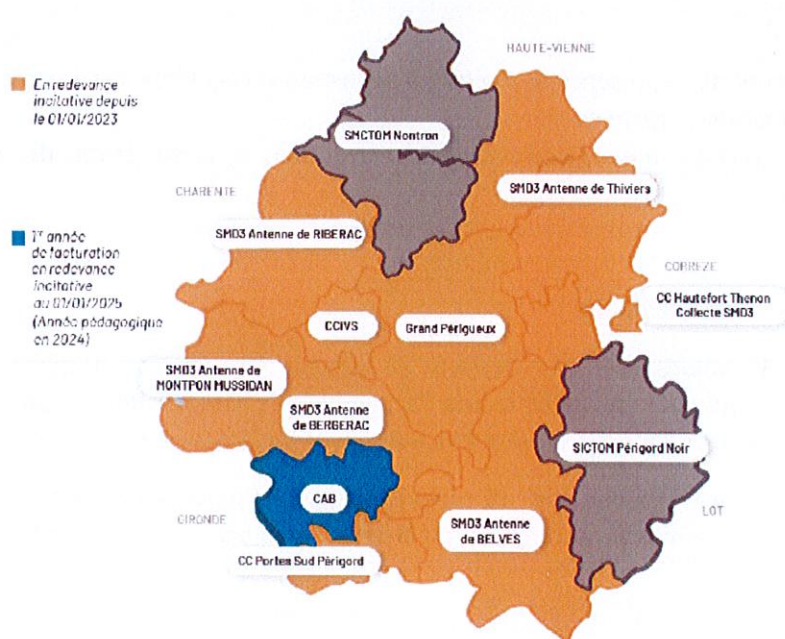
Cette action va se poursuivre en 2026 avec l'accompagnement et la sensibilisation des usagers des centre-ville de Périgueux et Bergerac, à l'utilisation des bornes d'apport pour les biodéchets, le déploiement des composteurs collectifs et l'offre des composteurs individuels. Des ateliers seront également proposés pour « former » sur l'utilisation de ces outils de valorisation des biodéchets.

Il est proposé, sur tous les sites de compostage partagé, de réaliser une opération d'information destinée aux utilisateurs et sensibiliser les nouveaux habitants qui souhaiteraient l'utiliser.

Des rencontres de référents de site se tiennent régulièrement afin de compléter leur formation.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES INCITATIVE – Effective depuis le 1^{er} janvier 2023

L'ensemble des usagers présents sur le périmètre collecte du SMD3 finance *le service gestion des déchets : collecte des emballages et papier, du verre, du carton, des ordures ménagères, leur transport et leur valorisation ainsi que la gestion et traitement des déchets recueillis dans les déchèteries et l'ensemble des services aux usagers et auprès des scolaires.*



ÊTRE PRÉSENT AU CÔTÉ DES USAGERS

Le SMD3 poursuit ses actions de proximité en allant à la rencontre des usagers en proposant des animations, notamment avec le camion « En route vers le zéro déchet », des rencontres, des supports de communication pour chaque type de public.

Au printemps 2024, une application mobile a été lancée permettant à chacun d'ouvrir la borne Omr via son téléphone, et aux touristes de passage le paiement en ligne.

Tout au long de l'année, des campagnes départementales accompagneront les habitants dans la gestion de leurs déchets en leur proposant des solutions de réduction et de valorisation.

AXE B

FAIRE ENCORE PROGRESSER LA VALORISATION

L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE se poursuit :

Le schéma de précollecte et de collecte, avec le déploiement de Points d'Apport se finalise sur la commune de Bergerac.

Pour rappel, les stations de Points d'Apport sont composées de bornes avec des équipements spécifiques par flux : Omr, Emballages/papiers, Verre et Carton uniquement pour les aériennes. Pour les ordures ménagères, un contrôle d'accès ouvre le tambour et comptabilise les dépôts. Pour les emballages recyclables, le verre et le carton, les bornes sont équipées de sonde de remplissage. Ces équipements internes permettent l'optimisation de la collecte.

Des bornes dédiées aux Biodéchets sont présentes dans l'hyper-centre de Périgueux avec également un contrôle d'accès.

Chaque jour, un circuit de collecte par flux est défini en fonction du taux de remplissage des bornes, évitant de ce fait les débordements.

En 2025, le SMD3 s'est attaché à :

- poursuivre le déploiement de la présence d'un point d'apport en accessibilité « renforcée » par commune afin de faciliter le geste de tri,
- installer des tambours 30 litres en remplacement des 60 litres dans les zones denses des 18 communes identifiées.

RENFORCER LA VALORISATION EN DÉCHÈTRERIE

Pour compléter les actions de valorisation des déchets et réduire les déchets destinés à l'enfouissement, le SMD3 se mobilise pour mettre en œuvre l'ensemble des filières « Responsabilité Élargie du Producteur », comme ce fût le cas pour la filière PMCB dès 2024 malgré les aléas de la filière.

L'économie circulaire est un axe majeur de la valorisation. Le partenariat avec les ressourceries/recycleries va se poursuivre et sera complété par la définition d'une zone en déchèterie.

AXE C**SE PREPARER AUX EVOLUTIONS NECESSAIRES DES TRAITEMENTS****ANTICIPER L'AVENIR DES SITES**

L'observatoire départemental des déchets, porté par le SMD3, met en lumière une augmentation significative de la part des recyclables emballages, papiers, journaux magazines et verre. Le dispositif de collecte de proximité, couplé à la communication et à la mise en œuvre de la RI, confirment les tonnages attendus sur les centres de tri. Une attention particulière sera apportée sur les déchets entrants en centre de tri.

Le nouveau centre de tri départemental entrera en vigueur en début d'année 2026. Il répondra à toutes les exigences de tri. La salle pédagogique, complétée par le parcours au sein du site, se finalise.

L'année 2025 a été consacrée à la construction du nouveau schéma stratégique en concertation avec la Commission Consultative pour répondre aux attentes des 10 années à venir. Ce schéma tiendra compte notamment de l'avenir de la gestion des déchets résiduels en Dordogne, et envisagera un plan pour les déchèteries.

2 Conjoncture économique

Dans le cadre de l'élaboration de notre budget 2026, une attention particulière doit être portée à la valeur de reprise des matières issues du tri (papier, cartons, plastiques, métaux, etc.) poste qui, s'il peut générer des recettes pour la collectivité, reste fortement dépendant de la conjoncture des marchés internationaux et de la structuration des contrats en cours.

La valeur moyenne de reprise du verre s'élevait en 2024 à environ 24 € par tonne. En 2025, cette valeur a chuté à 8,50 € par tonne, soit une baisse de près de 65 %. Cette dégradation tarifaire s'explique notamment par :

- Un ralentissement de la demande des verriers,
- La hausse des coûts logistiques, répercutée dans les conditions de reprise,
- Une suroffre ponctuelle sur le marché ou des exigences de qualité plus strictes.

La ferraille a connu une baisse continue depuis début 2024. Cependant, des prix planchers appliqués dans les contrats permettent de limiter l'impact de cette baisse sur les tarifs réellement versés. Cette évolution résulte de plusieurs facteurs structurels et conjoncturels :

- Baisse de la demande d'acier recyclé, liée au ralentissement de certains secteurs industriels (construction, automobile, équipements),
- Concurrence internationale accrue, notamment avec des importations de ferrailles ou d'acier à bas coût, qui exercent une pression à la baisse sur les prix en Europe.

Ces éléments combinés conduisent à une faible valorisation de la ferraille broyée, parfois même inférieure aux seuils planchers contractuels, ce qui met en évidence la fragilité actuelle du marché des matières premières secondaires.

Les indices liés aux fibreux (papiers / cartons) et aux plastiques ont enregistré une tendance négative continue à partir de juillet 2024, marquant un recul significatif sur la seconde moitié de l'année. Après cette phase de baisse, une reprise positive a été observée en début d'année 2025, portée vraisemblablement par un redémarrage partiel de l'activité économique ou une hausse ponctuelle de la demande. Cependant, cette amélioration s'est avérée de courte durée : dès le mois de mai 2025, l'indice est reparti à la baisse, confirmant l'instabilité du marché concerné.

Des prix projetés pour 2026 sur les planchers contractuels actuels

À ce stade, pour construire les prévisions budgétaires, nous avons fait le choix prudent de nous baser sur les valeurs planchers prévues dans les contrats actuels. Ces planchers représentent des garanties minimales mais sont liés à des prix de base de contrat dont la variation est significative et peu prévisible.

Or, la totalité de ces contrats doit être renégociée ou relancée entre la fin de l'année 2025 et le 1^{er} trimestre 2026, dans le cadre de nouvelles consultations. À ce jour, nous ne disposons pas encore des résultats de ces négociations. Cela signifie que le prix de base de référence – celui sur lequel s'appliquent les coefficients de modulation pour atteindre le prix réel de reprise – n'est pas encore connu, ce qui limite notre lisibilité budgétaire pour l'année à venir.

Une visibilité fortement réduite à court terme

Compte tenu de ces incertitudes contractuelles, il conviendra d'ajuster les montants prévisionnels dès le début de l'exercice 2026, en fonction des conditions tarifaires réellement obtenues.

Mais au-delà du seul cadre contractuel, c'est la très forte instabilité des marchés de matières premières qui complexifie la projection. Ces dernières années, plusieurs événements majeurs nous ont démontré l'extrême volatilité du contexte économique et géopolitique :

- la crise sanitaire liée au Covid-19,
- la guerre en Ukraine,
- les tensions sur les chaînes d'approvisionnement internationales,
- la montée des incertitudes géopolitiques (Proche-Orient, Asie),
- les aléas climatiques et leurs impacts sur la logistique et les flux de matières.

Autant d'éléments qui entraînent des répercussions directes sur les cours des matières recyclables, et donc sur nos recettes potentielles.

Cette évolution représente une perte significative de recettes pour la collectivité, alors même que les coûts d'exploitation et d'évacuation tendent, eux, à augmenter.

Dans ce contexte, il convient d'adopter une posture pragmatique et prudente, en s'appuyant sur des hypothèses basses et sécurisées, tout en restant vigilants. Une revue d'ajustement en début d'exercice 2026 sera indispensable pour intégrer les nouvelles données contractuelles et actualiser nos prévisions en conséquence.

3 Présentation des arbitrages budgétaires 2026

Les principaux facteurs explicatifs traduisant les propositions de construction budgétaire 2026 sont les suivants :

➤ Hypothèse de rémunération

Prévision d'augmentation de 1,75% du point de la Convention Collective des Activités du Déchet (CCAD) pour le personnel de droit privé.

Il n'est pas prévu d'augmentation du point d'indice pour les personnels de la Fonction Publique.

Concernant le taux de la CNRACL, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive de ce taux, de +3 points par an depuis le 1^{er} janvier 2025, pour atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

➤ Augmentation de la TGAP

L'augmentation attendue de la TAGP pour 2026 était de 1€ la tonne la portant à 66€/Tonne selon le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts publié le 23 juillet 2025.

Or, le Projet de Loi de Finances 2026 remet en question ce montant et prévoit une TGAP à 72 € la tonne, soit 7€ d'augmentation. Cette augmentation représenterait une enveloppe de 525 k€ pour le SMD3 portant le montant de la TGAP à 5 450 k€.

Ce même projet prévoit pour les déchets non dangereux une hausse par paliers progressifs : 72€/tonne en 2026, 79€ en 2027, 87€ en 2028, 96 € en 2029 et 105€/tonne en 2030. Une augmentation de cette taxe est également prévue pour les déchets incinérés.

Les marchés de traitement des refus de tri sont également impactés par la hausse de la TGAP sur les déchets incinérés, fixée à +1 euros par tonne, soit 16€ la tonne de déchets incinérés.

Compte tenu des incertitudes liées au vote de la loi de Finances 2026, de la mobilisation d'associations comme « Intercommunalités de France » pour supprimer la hausse de la TGAP dans le PLF 2026 et alerter les parlementaires sur la mauvaise affectation de cette taxe, injuste pour les collectivités, les hypothèses du présent Rapport d'Orientations Budgétaires sont basées sur une augmentation de la TGAP à 66€/T, conformément au BOI publié en juillet 2025.

La surtaxe pour dépassement du seuil fixé à 41 022 T pour l'enfouissement à l'ISD de Saint Laurent des Hommes engendre une charge financière supplémentaire estimée à 170 000 €, surtaxe calculée à 5 € la tonne.

Baisse du FCTVA

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit d'exclure les dépenses de fonctionnement du champ d'application du FCTVA, ce qui induirait une perte de recettes d'environ 26 000 €.

Il n'est pas prévu de modifier le taux de FCTVA fixé à ce jour à 16,404%.

➤ Réalisation des investissements

Le Programme Pluriannuel des Investissements, présenté dans le présent rapport, tient compte de la priorisation des actions à mener à l'échelle départementale conformément aux orientations stratégiques.

Ces dernières visent à répondre aux objectifs définis par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Les investissements liés à la mise en œuvre de la REOMI sont considérés comme prioritaires sur la période 2018-2026.

La construction du nouveau centre de tri départemental estimée à 50 M€ entraîne un besoin de financement important et induit des charges financières élevées. La mise en exploitation de ce nouveau centre de tri début 2026, couplée à la fermeture des deux centres de tri actuels, permet de générer une baisse des coûts d'exploitation et de personnel.

Concernant les autres investissements et équipements inscrits au PPI, une hiérarchisation des opérations est proposée selon les types d'investissements à prévoir. Cette dernière a été définie comme suit :

1. Travaux prioritaires
2. Travaux importants
3. Amélioration
4. Renouvellements matériels
5. Récurrent / entretien

4 Présentation de l'architecture budgétaire 2026

La présentation budgétaire a évolué depuis le 1^{er} janvier 2020 afin d'homogénéiser les présentations budgétaires avec les processus définis pour le pilotage stratégique du SMD3 et la certification ISO 14001.

Les dépenses et les recettes sont ainsi classifiées selon les processus et antennes (secteur géographique) suivants :

➤ PROCESSUS :

1. Collecte usagers
2. Collecte déchèteries
3. Transfert
4. Transport
5. Tri
6. Traitement
7. Support / Pilotage

➤ ANTENNES :

- Antenne Bergerac
- Antenne Belvès
- Antenne Montpon Mussidan
- Antenne Périgueux
- Antenne Ribérac
- Antenne de Nontron
- Antenne de Thiviers
- Antenne Marcillac
- Antenne Départementale
- ISD St Laurent des Hommes
- Centre de tri Marcillac
- Centre de tri la Rampinsolle
- Centre de tri Départemental

4.1 Présentation des dépenses par processus et services

1. Collecte Usagers

Axes développés en 2026 :

- Poursuite des travaux pour la mise en place des Points d'Apport (PA) sur les secteurs de Périgueux (PA enterrés) et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)
- Renforcement de l'accessibilité
- Installation de tambours 30 litres en remplacement des tambours 60 litres dans les zones denses
- Réhabilitation des ateliers mécaniques sur Belvès et Ribérac

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Usagers s'élèvent à 14 096 140 euros dont 6 179 427 euros de charges à caractère général et 7 916 713 euros de charges de personnel.

Les principaux postes des dépenses que l'on retrouve sur chaque antenne concernent :

- Le carburant pour 2 277 K€ (Bergerac 579 K€, Belvès 307 k€, Montpon 276 k€, Périgueux 533 k€, Ribérac 194 k€, Thiviers 388 k€) ;
- La fourniture de pièces détachées, de pneus, de maintenance des bennes robotisées Nord Engineering, d'entretien et réparations des camions de ramassage des déchets pour 2 172 k€ (Bergerac 590 k€, Belvès 245 k€, Montpon 330 k€, Périgueux 581 k€, Ribérac 177 k€, Thiviers 249 k€) ;
- La location de l'ESCAT à Bergerac et fluides (60 k€) ;
- Les frais de formation des agents (22 k€) ;
- Diverses dépenses d'entretien des bâtiments et matériels de collecte (438 k€), vêtements de travail et EPI (78 k€), électricité et eau (46 k€), prestation de lavage des bornes sur Périgueux et secteur de Thenon (375 k€), diverses prestations et locations de matériels (305 k€), abonnement des tablettes et contrôle d'accès (363 k€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus Collecte Usagers représentent 4 756 700 euros, soit 13% du budget d'investissement. Le déploiement des bornes en points d'apport se poursuit sur le secteur de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

Il est proposé une enveloppe pour renforcer l'accessibilité de points d'apport pour un montant global de 250 k€, et une enveloppe pour le déploiement de points en cas de construction d'un habitat collectif pour un montant global de 300 k€.

Afin d'améliorer la qualité du service, il est proposé de continuer à remplacer certaines trappes de 60L par des trappes de 30L dans les centres-bourg denses, comme réalisé en 2025 dans les communes de +2500 habitants. Ce dispositif permettant aux usagers de pouvoir déposer leurs déchets résiduels 2 fois plus souvent, a rencontré un vif succès auprès des usagers. Ainsi, une enveloppe de 30 k€ est dédiée à la poursuite de ce projet.

Il est proposé de poursuivre le renouvellement des camions de propreté avec l'acquisition de 4 camions au coût unitaire de 63 k€ (1 à Bergerac, 2 à Belvès et 1 à Périgueux). Il est proposé l'acquisition d'un camion de lavage à Périgueux (120 k€) afin de tester le matériel et son adaptabilité à notre exploitation. Si le test est concluant, les autres antennes seront équipées en 2027. Il est également proposé l'acquisition d'une BCL d'occasion à Bergerac pour la collecte en porte à porte (268 k€).

Des crédits sont également prévus pour les grosses réparations de camions (162 k€) et la maintenance des 4000 heures du robot des camions Nord Engineering, au coût unitaire de 25 k€. 10 camions sont concernés par cette maintenance soit une enveloppe de 250 k€.

Il est proposé de poursuivre le déploiement des points d'apport enterrés sur les secteurs de Bergerac (760 k€ dont 300 k€ pour les fouilles archéologiques) et de Périgueux (300 k€ dont 100 k€ pour les fouilles archéologiques).

Une enveloppe de 194 k€ est prévue pour remplacer les contrôles d'accès et bornes vandalisés et il est proposé de remplacer certains contrôles d'accès obsolètes (1 M€).

Afin de regrouper tout le personnel de collecte sur l'antenne de Bergerac, il est proposé d'agrandir les vestiaires et sanitaires, de créer un parking pour garer tous les véhicules de collecte et de démarrer les études pour la création d'un bâtiment qui permettra le remisage de tous les véhicules de l'antenne à l'abri. Le montant de l'opération proposé est de 330 k€.

Dans un but d'améliorer la réactivité en matière de maintenance préventive et corrective sur les véhicules PL et VL du syndicat, il est proposé d'aménager des bâtiments existants sur les sites de Belvès et de Vanxains afin de créer des ateliers de proximité pour un montant total de 380 K€ (240 k€ à Ribérac et 140 k€ à Belvès).

2. Collecte Déchèterie

Axes développés en 2026 :

- Mise aux normes de la déchèterie du Bugue
- Renouvellement des matériels roulants et caissons de déchèterie
- Maintien des valoristes sur les déchèteries

Ces grands axes se traduisent en termes de budget :

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Collecte Déchèteries s'élève à 6 216 339 euros dont 3 059 903 euros de charges à caractère général et 3 156 436 euros de charges de personnel.

Le traitement des encombrants à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes, depuis le 1^{er} juin 2025 pour les antennes de Bergerac, Belvès et Thiviers, engendre une économie de prestations de services à hauteur de 1 099 k€ en comparaison au budget primitif 2025. En outre, le traitement des non valorisables du Sictom du Périgord Noir, également à l'ISD de Saint Laurent, entraîne une économie de 507 k€.

Le renouvellement du marché de transports et traitement des DDS, négocié à la baisse, permet une économie de 113 k€ en comparaison au budget primitif 2025.

- Les principales charges sont liées à l'évacuation des bennes de déchèteries, aux prestations de collecte et traitement des déchets verts, des DDS et des gravats (Bergerac 79 k€, Belvès 45 k€, Montpon 31 k€, Périgueux 242 k€, Ribérac 14 k€, Thiviers 101 k€, Marcillac 42 k€, Nontron 23 k€, Départemental 391 k€).
- La fourniture de pièces détachées, de pneus, d'entretien et réparations des polybennes (Bergerac 15 k€, Belvès 56 k€, Montpon 84 k€, Périgueux 25 k€, Ribérac 28 k€, Thiviers 63 k€, Départemental 137 k€).
- Le carburant reste un poste élevé de dépenses dans la gestion des bas de quai en régie, et se monte à 590 k€ (Bergerac 83 k€, Belvès 61 k€, Montpon 69 k€, Périgueux 249 k€, Ribérac 48 k€, Thiviers 102 k€).
- Afin de diminuer le tonnage des déchets enfouis (Flux Non Valorisables), il est proposé de poursuivre le partenariat avec les structures d'Economie Sociale et Solidaire pour la mise à disposition d'agents valoristes au sein des déchèteries du SMD3 les plus fréquentées pour un coût global de 582 k€ (Bergerac 110 k€, Belvès 60 k€, Montpon 50 k€, Périgueux 270 k€, Ribérac 22 k€, Thiviers 70 k€).

- Divers postes de dépenses : fluides (69 k€), produits d'entretien et petites fournitures d'équipement (32 k€), prestations d'entretien et de maintenance des bâtiments et espaces verts (238 k€), agent de sécurité pour Périgueux (60 k€), vêtements de travail et lavage (38 k€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour le processus Déchèterie s'élèvent à 807 800 euros, soit 2% des dépenses d'investissement.

Ces dépenses sont liées principalement à la mise en conformité demandée par la DREAL de la déchèterie du Bugue, concernant la gestion des eaux pluviales (bassins, bordures, séparateurs hydrocarbures) et la défense incendie (120 k€), à l'acquisition d'un chariot télescopique d'occasion pour la déchèterie de Saint Pierre d'Eyraud (140 k€), et à celle d'un polybenne pour Belvès (200 k€). Il est également prévu de renouveler chaque année les caissons de déchèteries en fonction de l'état du parc sur chaque antenne, pour un montant de 302 k€ (Bergerac 60 k€, Belvès 50 k€, Montpon 52 k€, Périgueux 90 k€, Thiviers 40 k€ et départemental 10 k€).

Afin d'étudier la faisabilité de création d'une déchèterie sur le site actuel du centre de tri de la Rampinsolle, il est proposé de recruter un AMO pour un montant de 10 k€.

Divers achats nécessaires au bon fonctionnement des déchèteries pour 35 k€ (cuve à huile, terminaux embarqués).

3. Transfert

Axes développés en 2026 :

- Mise aux normes du centre de transfert de Bergerac
- Mise aux normes de la plateforme bois au centre de transfert de Périgueux au regard du risque de propagation du feu et reprise du quai de chargement du verre
- Réfection des réseaux hydrauliques aériens sur l'ensemble des centres de transfert

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transfert s'élève à 2 055 344 euros dont 1 290 704 euros de charges à caractère général et 764 640 euros de charges de personnel.

Les principales charges à caractère général relèvent des frais de transport et traitement du bois et déchets verts (484 k€), maintenance, entretien et réparation des matériels, équipements et espaces verts (442 k€), carburant (138 k€), fluides (96 k€), des analyses obligatoires (44 k€) et autres fournitures (72 k€), les frais de formation (4 k€), EPI et vêtements de travail et lavage (10 k€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 920 800 euros, soit 2% du total des dépenses d'investissement du SMD3.

Ces dépenses sont principalement liées à la mise aux normes ICPE demandée par la DREAL du centre de transfert de Bergerac pour un montant de 675 k€, et de celle du centre de transfert de la Rampinsolle pour un montant de 170 k€.

Afin de remettre en état les limites de propriété du centre de transfert de Belvès avec la mise en place d'une clôture, il est proposé la somme de 30 k€.

Une enveloppe de 46 k€ est proposée pour la réfection des réseaux hydrauliques aériens (39 k€), l'acquisition d'unités de lavage mobiles à eau chaude (7 k€).

4. Transport

Axes développés en 2026 :

- Renouvellement continu de la flotte de FMA (remorques à fond roulant) et tracteur routier

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Transport s'élève à 2 945 061 euros dont 1 555 874 euros de charges à caractère général et 1 389 187 euros de charges de personnel.

Un marché de service sera lancé à la fin de l'année 2025 afin d'assurer le transport des refus de tri issus du nouveau centre de valorisation des déchets de La Rampinsolle, ainsi que le rechargement d'une partie des recyclables du SYTTOM19. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'optimiser la gestion et la performance des flux de transport. Le budget prévisionnel alloué à cette prestation s'élève à 500 k€ pour l'exercice 2026.

Les principales charges à caractère général sont le carburant (676 k€), les réparations et maintenance de véhicules (270 k€), le télépéage (50 k€), les frais d'abonnement des terminaux embarqués (32 k€), diverses fournitures de petit équipement (20 k€), les vêtements de travail, EPI et lavage (4 k€) et les frais de formation (3 k€).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour ce processus s'élèvent à 323 100 euros, soit 1% du total des investissements du syndicat.

Au titre de l'exercice à venir, le service Transport assurera en régie le transfert des recyclables en provenance du Périgord Noir, à la suite de la fermeture programmée du centre de valorisation des déchets de Marcillac, effective au 31 janvier 2026.

Dans cette perspective, le SMD3 a engagé, au cours de l'année 2025, l'acquisition d'un tracteur routier destiné à la réalisation de ces transports. Les remorques actuellement affectées au transport des refus de tri seront réutilisées pour cette nouvelle mission, optimisant ainsi les ressources existantes.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de renouvellement du parc de véhicules, des investissements complémentaires sont prévus. Ils portent sur l'acquisition de deux remorques de type « FMA » pour un montant de 210 k€, ainsi que d'un tracteur routier supplémentaire pour un montant de 90 k€ afin d'assurer la pérennité et la performance des dispositifs de transport.

5. Tri

Axes développés en 2026 :

- Comité de pilotage de baisse de la qualité de l'entrant
- Suivre le respect des délais de conception et réalisation du centre de tri départemental
- Suivre le respect des atteintes des performances contractuelles lors de la MSI
- Suivre mensuellement le GER du centre de tri départemental
- Piloter le démantèlement des centres de tri de Marcillac et de La Rampinsolle

Les dépenses de fonctionnement pour le processus s'élèvent à 8 928 194 euros dont 8 342 480 € de charges de gestion courante et 585 714 euros de charges de personnel.

Les dépenses d'investissement pour le processus tri s'élèvent à 14 756 000 euros soit 39% du budget d'investissement.

➤ Centre de tri de MARCILLAC

Dépenses de fonctionnement

La fermeture effective de ce centre de tri au 31 janvier 2026 entraine une nette diminution des dépenses de fonctionnement de ce site, le tonnage prévisionnel à traiter en janvier 2026 est de 800 T, avec l'hypothèse d'un fonctionnement en 2 postes au lieu de 3 postes.

Le budget prévisionnel global pour le fonctionnement du site, hors charges de personnel, est estimé à 252 k€.

- **Dépenses de fonctionnement** d'un montant de 222 k€ (transport et traitement de refus de tri, achat de consommables liés à l'exploitation (huile hydraulique, fils de ligature pour presse à balles...), entretien du site (SSI, VGP), locations engins, maintenance par prestataire).
- **Dépenses d'investissement** d'un montant de 30 k€, dont 15 k€ de dossier ICPE pour la transformation du centre de tri en centre de transfert, et 15 k€ pour l'achat de pièces de première urgence pour éviter tout arrêt du site (tapis, moteurs...).

➤ Centre de tri de LA RAMPINSOLLE

Dépenses de fonctionnement

La diminution progressive des tonnages traités durant le 1^{er} trimestre 2026, pour une fin d'exploitation du site au 31 mars 2026, nécessite une enveloppe globale de fonctionnement à hauteur de 1 995 k€ pour traiter 5 500 tonnes de déchets recyclés (tri des recyclables 1 510 k€, traitement des refus de tri 277 k€, électricité 157 k€, divers 51 k€).

➤ Centre de tri départemental

Dépenses de fonctionnement

Au cours du 1^{er} trimestre 2026, le centre de tri va entrer en exploitation pour atteindre sa vitesse de croisière dès le second trimestre. Les coûts d'exploitation s'élèvent à 5 100 k€ pour traiter 38 650 tonnes de recyclables, le transport et le traitement des refus de tri sont estimés à 1 000 k€.

Dépenses d'investissement

Dans le cadre de la mise en place de la REOMI à l'échelle départementale, il est nécessaire d'augmenter les capacités de tri des déchets valorisables et ainsi il a été décidé en 2022 la construction d'un centre de tri départemental unique pouvant accueillir tous les emballages de la Dordogne. Les travaux d'une durée de 18 mois ont débuté en fin d'année 2024 et se terminent début 2026 (14 691 k€).

6. Traitement

Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Traitement s'élève à 8 161 985 euros, dont 6 521 658 euros de charges à caractère général, de 427 500 de charges diverses et exceptionnelles et 392 507 euros de charges de personnel, tenant compte des provisions pour la post-exploitation de l'ISD, dépense d'ordre budgétaire, pour un montant de 820 320 euros.

Compte tenu des incertitudes liées au vote de la loi de Finances 2026, de la mobilisation d'associations comme « Intercommunalités de France » pour supprimer la hausse de la TGAP dans le PLF 2026 et alerter les parlementaires sur la mauvaise affectation de cette taxe injuste pour les collectivités, les hypothèses du présent rapport d'orientations budgétaires sont basées sur une augmentation de la TGAP à 66€/T conformément au BOI publié en juillet 2025.

Comme indiqué en page 12, la surtaxe pour dépassement du seuil fixé à 41 022 T engendre une charge financière supplémentaire estimée à 170 000 € pour l'enfouissement à l'ISD.

Le montant de TGAP s'élèverait donc à 5 120 K€.

Le budget pour l'exploitation des casiers en tant que tel (traitement et évacuation des lixiviats, entretien et réparation de la STEP, analyses, électricité...) s'élève à 1 342 K€.

Une contribution est versée aux communes de Saint Laurent des Hommes et Saint Barthélémy de Bellegarde pour l'entretien des routes à hauteur 113 K€.

A partir de 2026, le SMD3 ne valorisera plus les thermies produites. En effet, il a été décidé de rompre le contrat avec DALKIA afin de créer une installation de transformation du biogaz en biométhane qui sera réinjecté dans le réseau de gaz de ville. Ce nouveau système de valorisation du biogaz nécessite une consommation de pellets pour la chaudière à bois (coût estimé à 79K € pour 2026). L'installation devrait être opérationnelle en mars 2026 et rapporter 66 k€ pour cette année. La rupture du contrat avec Dalkia entraîne le paiement d'une indemnité de sortie de contrat estimée à 315 k€.

Les recettes prévisionnelles attendues s'élèveraient à 1,7M sur 17 ans.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 755 729 euros, soit 15% du budget d'investissement, tenant compte de la reprise de provisions pour la post exploitation de l'ISD, dépense d'ordre budgétaire, pour un montant de 201 729 euros.

Le budget d'investissement 2026 est plus important que celui de 2025. En 2025, aucune création de casier n'était prévue. Il a été décidé de reprendre un casier d'avance en 2026 afin d'éviter une exploitation à flux tendu qui peut générer d'importantes difficultés d'exploitation en cas de retard de travaux lié à des intempéries, des problématiques techniques ou autres. C'est pourquoi il a été décidé de budgétiser la création de deux casiers en 2026 (démarrage de la construction des casiers du secteur G), pour un montant global de 3 526 k€.

En parallèle de la construction des casiers, l'autre projet important sur l'ISD-ND sera l'étude et l'agrandissement de la STEP afin d'augmenter le débit de traitement des lixiviats, et ainsi diminuer les dépenses d'évacuations de lixiviats. Ce projet est estimé à 1 645 k€ pour 2026 mais nous sommes toujours en attente du retour de l'AMO sur les différentes solutions chiffrées.

Enfin, dans un souci d'amélioration et de sécurisation continue du site et des équipements, il est prévu la clôture des bassins de sécurité pour 5 k€, l'achat d'un compresseur thermique pour la presse à carton pour 2 k€ et l'achat de pièce de rechange pour la STEP et la torchère pour 50 k€

Afin d'améliorer la gestion des eaux des différentes surfaces étanchées de voiries sur l'ISDND (devant l'atelier mécanique), il est proposé de réaliser une étude hydraulique (par un bureau d'étude spécialisé) afin de proposer plusieurs scénarios (création de bassins, isolement de certaines eaux, ...) pour un montant de 5 k€.

Pour mettre en conformité la gestion des eaux de voirie autour de l'atelier de Montpon, il est nécessaire de réaliser 4000m² d'enrobés, et de créer des bordures périphériques pour un montant de 298 k€

7. Support / Pilotage

Le montant des dépenses de fonctionnement pour le processus Support / Pilotage s'élève à 35 455 026 euros dont 4 381 463 euros de charges à caractère général, de 1 529 700 euros de charges diverses et exceptionnelles, et 10 407 013 euros de charges de personnel, tenant compte des dotations aux amortissements, dépense d'ordre budgétaire, pour un montant de 17 000 000 euros et de charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de 2 036 850 euros.

➤ Service Usagers

Le service usagers a de nombreuses missions aussi importantes les unes que les autres :

- La constitution de la base de données usagers (particuliers, professionnels petits et gros producteurs, collectivités et associations) et sa mise à jour fiabilisée pour assurer la facturation des recettes du SMD3
- L'accompagnement des usagers dans le changement éventuel de leur mode de collecte, la mise en place de la RI, la compréhension de leur facture et ce qu'elle inclut
- La réponse aux sollicitations de nos usagers (appels, courriers et courriels) en veillant à atteindre une qualité de service élevée
- L'accompagnement et la mise en place de solution privative pour les professionnels par notre pôle professionnel
- La recherche des foyers non-inscrits auprès du SMD3

L'année 2025 est la 3^{ème} année de facturation de la RI pour le territoire du SMD3 et la première pour le territoire de la CAB.

Pour le secteur de la CAB, malgré l'envoi d'une facture pédagogique en fin d'année 2024, beaucoup d'usagers ont attendu la facture réelle pour signaler un changement de situation impactant leur facturation.

2025 est également la deuxième année de facturation de la part variable pour les usagers ayant dépassé leur forfait d'ouvertures de PA ou de levées de bacs. C'est aussi la deuxième année de la mise en œuvre de la remise gracieuse pour nos usagers inscrits au dispositif « Surplus Médical ».

Une nouvelle année marquée par plusieurs vagues de sollicitations que nous pouvons lire sur les statistiques et indicateurs du service : à ce jour, **92 000 appels reçus, plus de 89 000 mails, plus de 7100 courriers et plus de 5000 visiteurs à nos permanences physiques (Siège + Bergerac).**

Le SMD3 met l'accent sur la recherche des foyers non-inscrits dans le but de lutter contre les dépôts sauvages et combattre l'inégalité que cela crée entre les usagers enregistrés et qui s'acquittent de leur RI et ceux qui ne la paient pas. Pour ce faire, nous avons renforcé l'équipe composée de 4 agents en mission à ce jour. Les agents ont pour objectif de retrouver les foyers non-inscrits, et ce depuis la mise en place de la RI au 01/01/2023.

Coté usagers professionnels, dits gros producteurs et bénéficiant d'une installation privative, nous avons essuyé par de nombreux départs à la suite du rééquilibrage des tarifs concernant la prestation de service à laquelle ils ont souscrit. A ce jour nous comptons un portefeuille de 143 professionnels avec installation privative ayant souscrit à une prestation de service avec le Syndicat.

Ces axes se traduisent en termes de budget :

En dépenses de fonctionnement

Le principal poste de dépense de fonctionnement concerne les charges de personnel avec un effectif fixé à environ 46 personnes en 2025. Pour 2026 nous réduirons l'effectif de 4 ETP à la fin du 1^{er} semestre. Cet effectif inclut le service technico-commercial, les encadrants et la responsable du service.

Les autres postes de dépenses concernent les frais liés à la gestion du courrier et notamment les frais d'affranchissement (courrier égrené 43 k€), les sacs prépayés pour les personnes en perte d'autonomie et pour lesquelles un service de collecte a été mis en place (11 k€), les badges permettant l'ouverture des bornes et l'accès en déchèterie (8 k€) et les campagnes de SMS (6 k€).

➤ Service Facturation

Le service Facturation, composé de 9 agents, gère la facturation de la REOMI pour le compte des 16 EPCI concernés par la redevance incitative.

En 2025, au mois de septembre, ce service a généré 251 000 factures (contre 225 289 en 2024 et 190 240 pour l'année 2023), ces factures concernent la part variable 2024, la facturation de la REOMI 2025 et toutes les régularisations portant sur les trois exercices depuis le lancement de la REOMI.

A ce jour, 33,72 % des usagers inscrits ont adhéré au prélèvement automatique en une ou trois fois, soit un peu plus de 60 000 usagers.

➤ Service Communication

Le budget du service communication s'élève à 247 850 € pour l'année 2026.

227 850 € sont prévus en dépenses de fonctionnement (hors masse salariale), 20 000 € en dépenses d'investissement.

Dépenses de fonctionnement

En 2026, le plan de communication s'articulera autour de l'ouverture du centre de tri départemental et du bon geste de tri au quotidien. Pour cela, des campagnes publicitaires départementales multicanaux seront réalisées (réseaux sociaux, médias, affichage urbain, spot cinéma, inauguration, time lapse du déroulement du chantier...)

L'accompagnement de tous les publics implique le développement des campagnes de communication grâce à des outils adaptés et diversifiés. Ainsi les éléments de communication prendront forme aux moyens d'affichage, adhésifs, flyers, guides thématiques, brochures, calendriers de collecte, réglottes mémo tri, opérations d'informations de proximité ...

De plus, une attention particulière sera portée sur l'accompagnement des nouveaux élus municipaux, communautaires et syndicaux avec la mise en place de rencontres et temps d'échanges, mais aussi par la création de nouveaux outils et supports mis à leur disposition.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent l'équipement des sites en panneaux d'information, notamment le remplacement des panneaux de filières de déchèteries.

➤ Service Animation

Le service animation a pour mission d'informer et d'accompagner les usagers du SMD3 afin de promouvoir la prévention, la réduction et le tri des déchets, dans une démarche globale de protection de l'environnement et de transition écologique. Il contribue pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Pour remplir ces missions, le service dispose d'un budget de fonctionnement de 40 000 € pour 2026 (hors masse salariale) et d'une équipe composée de huit animateurs et d'une coordinatrice.

Chaque année, environ 400 animations sont mises en place sur l'ensemble du territoire du SMD3, à destination de tous les publics : grand public, scolaires, associations, acteurs du tourisme, professionnels, élus, agents du SMD3, collectivités, structures médico-sociales, habitat collectif ou encore publics seniors. Les thématiques abordées sont variées : redevance incitative, tri, prévention, compostage, textile, zéro déchet, réemploi, éco-organismes, gaspillage alimentaire, etc.

Les animateurs sont également chargés d'assurer la vente de composteurs individuels (environ 200 rendez-vous par an) et d'installer et suivre les sites de compostage collectif ou partagé, en lien étroit avec l'unité biodéchets.

Ils organisent près de 200 visites de sites du SMD3 (ISDND, centres de tri, déchèteries) ouvertes à tous les publics.

Le service conçoit et distribue chaque année l'agenda et le livret scolaires destinés à tous les élèves des écoles élémentaires du territoire, soit environ 20 000 enfants.

Les animateurs participent activement à des missions interservices telles que les collectes événementielles avec les éco-organismes ou les campagnes de broyage. Ils contribuent également à l'organisation de semaines thématiques comme la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre, la Fête du Sol Vivant en octobre ou l'opération Tous au Compost en avril.

Le service est régulièrement partenaire de nombreuses manifestations locales liées à l'environnement et à la proximité : environ 80 événements bénéficient de prêts de matériel de tri ou de nettoyage nature, et une cinquantaine d'autres voient la participation directe des animateurs pour la formation des bénévoles ou l'accompagnement du public.

Les équipes se déplacent sur le territoire avec le camion « Zéro Déchet » et la roulotte, afin d'informer et de sensibiliser directement les usagers sur leurs pratiques, sur le fonctionnement de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que sur la redevance incitative.

Projets 2026 :

- Sensibiliser les nouveaux élus du territoire aux missions et services du SMD3
- Renforcer les actions à destination du grand public
- Mettre à jour les outils pédagogiques
- Faire monter en compétences les animateurs sur les pratiques de réduction, réemploi et traitement des déchets.

➤ Service Informatique

Le budget de fonctionnement du service informatique s'élève en 2025 à 980 900 € (hors masse salariale) et à 437 000 € de budget d'investissement.

Il recouvre plusieurs charges récurrentes liées à la maintenance et redevances, mais aussi des projets de développement numérique et sécurité des installations.

Le détail synoptique se présente comme suit :

- Renouvellement parc informatique, système et licences propriétaires (45 k€)
- Changements des serveurs informatiques (100 k€)
- Sécurité et sureté des installations et interconnexion des sites (192 k€)
- Acquisition de 6 caméras nomades supplémentaires pour installation sur les PA (100 k€)

A ces dépenses d'investissement s'ajoutent des coûts en fonctionnement qui permettent le pilotage de l'activité informatique au sein de la structure.

- Frais de télécommunication (150 k€)
- Sécurisation des mails, postes et serveurs (100 k€)
- Droits d'utilisation informatique en mode SaaS, différentes applications métiers et outils de production (529 k€)
- Maintenance des installations (télésurveillance, assistance, copieurs, petits matériels...) (169 k€)
- Site internet (33 k€)

➤ Service Moyens Généraux

Le service Moyens Généraux centralise les dépenses liées aux fluides, aux carburants et diverses dépenses sur l'ensemble des processus. Son budget de fonctionnement s'élève à 6 091 k€ (hors masse salariale).

Dépenses de fonctionnement

Le service Moyens Généraux a en charge les dépenses liées aux :

- assurances (925 k€ hors RH)
- taxe sur essieu (45 k€)
- taxes foncières (135 k€)
- abonnements (20 k€)
- fournitures administratives et enveloppes (21 k€)
- affranchissement (39 k€)
- vêtements de travail et EPI (175 k€)
- lavage vêtements de travail (26 k€)
- électricité (665 k€)
- eau (40 k€)
- carburants (3 934 k€)
- agent de sécurité au siège (35 k€)

Une enveloppe de 55 000 euros est prévue en investissement pour tout ce qui concerne l'acquisition de mobilier, en particulier pour les logements sociaux de Bergerac en cours de travaux.

➤ Pôle Economies Circulaires / Biodéchets

Accompagnement à la valorisation des biodéchets

Depuis 2010, le SMD3 œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant est invité à acquérir un composteur individuel pour passer à l'action.

Pour donner suite aux MODECOM réalisés en 2021, 2023 et 2025, la part des biodéchets représente 1/3 soit encore 45 kg par Périgourdin en zone REOMI.

En 2021, le programme départemental de valorisation des biodéchets proposé par le SMD3 a été retenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine sur la période 2021 – 2024. Ce programme a permis de déployer des solutions de proximité pour la gestion de ses biodéchets ainsi que pour les établissements et collectivités en faisant la demande.

Cette action va se poursuivre en 2026 avec l'accompagnement et la sensibilisation des usagers des centre-ville de Périgueux et de Bergerac, à l'utilisation des bornes d'apport pour les biodéchets, le déploiement des composteurs collectifs et l'offre de composteurs individuels.

Des ateliers seront également proposés pour sensibiliser à l'utilisation de ces outils de valorisation des biodéchets.

Le SMD3 souhaite donc poursuivre et renforcer ses actions en 2026 afin de répondre à l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets depuis janvier 2024 (Loi AGEC). Plusieurs solutions techniques adaptées sont prévues :

- Acquisition de composteurs individuels :

Le Service Prévention-Biodéchets gère l'achat et la revente des composteurs domestiques.

En lien avec les animateurs départementaux, il sensibilise les usagers aux bonnes pratiques du compostage individuel via des ateliers, des permanences camion « Zéro déchet » et supports de communication variés.

- En 2026, pour donner suite au dispositif TRIBIO finalisé en 2024, les 3 volets d'accompagnement sont repris pour favoriser la réduction des déchets dans les OMr :

1/ La gestion de proximité avec un dispositif de compostage collectif et l'aide à l'achat d'unités de compostage spécifique,

2/ La communication auprès des usagers et la formation avec une montée en compétences des agents pour apporter une réponse technique spécifique à chaque projet (communal, établissements, ...),

3/ le suivi d'une collecte séparée des biodéchets sur l'hypercentre de Périgueux et le déploiement à Bergerac.

Pour mener à bien ses missions, le service Prévention bénéficie d'un budget de 51 500 € en fonctionnement et prévoit une recette de 30 000 euros correspondant à la vente des composteurs individuels (participation du SMD3 à hauteur de 50%) et de composteurs collectifs (participation du SMD3 à hauteur de 30%).

Accompagnement du réemploi et démarche d'Economie Circulaire

L'année 2025 a permis de développer le nombre de conventionnement avec des structures locales engagées dans le réemploi d'objets pour du prélèvement d'objets au sein des déchèteries du SMD3 (9 conventionnements en 2025 portant le total à 12 structures conventionnées). En 2026 l'accent sera

mis sur la consolidation des conventionnements récents et la contractualisation avec de nouvelles structures partenaires toujours dans l'objectif d'améliorer le réemploi sur le territoire. Pour ce faire un budget de 50 000 € est prévu pour accompagner la montée en puissance du dispositif.

En parallèle du détournement des objets réemployables des déchèteries, une enveloppe de 50 000 € est prévue pour accompagner des initiatives locales sur la thématique de la seconde vie ou du déchet = ressource (recycleries éphémères, lauréats d'appels à projets départementaux ou régionaux...).

➤ Service Qualité Sécurité Environnement

Le budget du service s'élève à 354 109 € (hors masse salariale).

Les dépenses QSE sont à chiffrer par les antennes/services sur la base des données financières élaborées par le service QSE.

Ainsi les coûts liés à la protection obligatoire réglementaire des agents (EPI, vaccins, trousse de secours, PTI) budgétés en propre par chaque antenne s'élèvent au global à 182 k€.

Les analyses réglementaires obligatoires (rejets aqueux, compost, DEV, radioactivité, biogaz, émissions de poussières, expositions au bruit, vibrations) s'élèvent au global à 129 k€.

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont :

- les dépenses liées au système de management QSE (audit, démarche qualité environnement intégrée) : 22 k€
- les démarches obligatoires réglementaires en lien avec la gestion des ICPE (publication légale, impression dossiers ICPE) : 1 k€. Chiffre en diminution par rapport à 2025 car pas de nouveaux projets de mise aux normes des sites prévues en 2026
- la surveillance santé obligatoire réglementaire des agents (mesures exposition aux poussières de bois, agents chimiques) : 17 k€. Le budget est moins conséquent qu'en 2025 car toutes les analyses ne sont pas annuelles (en 2025, il y avait eu la campagne quinquennale de l'exposition au bruit pour 54.6k€)

Dépenses d'investissement

Les dépenses propres gérées par le service QSE sont les études réglementaires obligatoires pour créer/modifier/fermer un site d'exploitation ICPE :

- Dossier de prolongation de la durée de l'exploitation de l'ISDI de St front (10 k€)
- Dossier de modification du mode de gestion des déchets des filières DES/bois/plastique de la déchèterie de Thenon pour optimiser les rotations (3 k€)
- Acquisition de boîtes à registres de sécurité à déployer sur chaque site (3 k€)

➤ Service Verbalisation et gestion des dépôts sauvages

Dans le cadre du déploiement des PA sur le territoire, de la mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023, le SMD3 a créé un service verbalisation et gestion des dépôts sauvages.

Principales missions

Le respect du règlement de collecte, à savoir :

- Lutter contre les dépôts de toute sorte (sacs noirs, sacs jaunes, encombrants, cartons...) déposés au pied des bornes,

- Lutter contre la présence de sacs noirs dans les bornes réservées aux déchets recyclables,
- Lutter contre les dépôts devant les déchèteries.

L'organisation du service :

Le service est composé de cinq agents assermentés, deux agents de terrain, un assistant administratif, un adjoint à la responsable de service, une responsable de service.

Tous les agents (y compris les administratifs) sont assermentés et réalisent des actions sur le terrain.

Dans le cadre de leurs missions, les agents sont en uniforme.

Ils interviennent sur demande des élus, des usagers, des responsables d'antennes mais aussi sur les PA particulièrement victimes d'incivilités.

Durant l'année 2025, le service a redirigé une grosse partie de son activité sur le centre de tri et les quais de transfert dans l'objectif de faire baisser les taux de refus.

Cette mission va devenir prioritaire en 2026.

Nouvelle mission pour 2026

Le service verbalisation va gérer le dossier de partenariat avec les communes intéressées par l'installation de dispositifs de vidéoprotection ou de piège photographique, aux fins d'assurer la prévention, la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets en pied de borne de collecte de déchets et l'enlèvement de ces dépôts sauvages, par le biais d'amendes administratives.

Cette nouvelle mission comprend l'organisation des installations techniques (repérage sur le terrain, gestion des installations en externe et en régie).

➤ Service Bureau d'études

Sur l'antenne de Thiviers, afin de mettre en conformité la gestion des eaux (enrobés, bordures et séparateur) devant l'atelier PL et de reprendre la canalisation qui passe sous les anciens casiers (et le chant solaire photovoltaïque) de Dussac, il est proposé de faire les travaux pour un montant de 142 k€.

Au niveau départemental, deux projets sont à l'étude :

- Amélioration énergétique du siège :

Suite à l'audit énergétique réalisé sur le siège du SMD3, il a été constaté des écarts de performance entre le bâtiment initial et les 2 extensions. Dans le but de réduire les consommations et l'empreinte carbone, il est proposé de retravailler sur l'isolation du premier bâtiment, de remplacer le système de chauffage géothermique de ce bâtiment qui est en fin de vie (datant de 2008). En remplacement de ce système, il est proposé de mettre en place un système de chauffage et rafraîchissement par aérothermie. Le montant total des travaux estimé dans le cadre de l'audit est de 175 k€.

- Locaux pour les organisations syndicales :

Afin de pouvoir accueillir les organisations syndicales, il est proposé de réaménager les locaux sociaux actuels du centre de tri de la Rampinsolle. Ces aménagements pourront être réalisés lorsque le nouveau centre de tri sera en fonctionnement normal (courant du premier semestre 2026). Le montant estimé est de 40 k€.

➤ Maintenance du patrimoine

L'Unité Maintenance du Patrimoine a pour objectif de structurer à l'échelle départementale la maintenance bâtementaire, l'entretien des espaces verts et la maintenance des équipements de pré-collecte (containeurs semi-enterrés, containeurs enterrés et bornes aériennes).

Le budget alloué à ce service s'élève à 335 740 € (hors masse salariale).

Pour 2026, les principaux objectifs de l'unité sont :

- Pérenniser l'organisation et le fonctionnement des équipes de la maintenance bâtementaire et d'entretien des espaces verts.
- Continuer à suivre et gérer le marché des VGP bâtementaire sur l'ensemble du SMD3.
- Suivre et maîtriser le budget alloué à la maintenance du patrimoine.

➤ Maintenance du Matériel Roulant

L'Unité Parc Roulant a pour objectif la mise en place d'une organisation départementale de la maintenance des véhicules permettant d'harmoniser, de mutualiser, de rationaliser et de piloter les moyens humains et techniques. Cette organisation repose aujourd'hui sur les ateliers du Grand Périgueux, de Montpon-Mussidan, de Thiviers et de Bergerac.

En 2025, il a été opéré la mise en service du nouvel atelier de Bergerac et la mise en place d'un nouveau marché pour les pièces détachées du parc roulant.

Pour 2026, l'unité va continuer la mise en œuvre de son projet de maintenance départementale avec les objectifs suivants :

- Harmoniser la gestion et le suivi du parc via une GMAO.
- Pérenniser et stabiliser l'organisation et le fonctionnement des ateliers.

Pilotée par le responsable d'unité et son adjoint, l'unité est composée de 4 équipes :

- A l'antenne de Périgueux : 1 chef d'atelier, 3 mécaniciens.
- A l'antenne de Montpon-M : 1 chef d'atelier. A pourvoir : 2 mécaniciens.
- A l'antenne de Thiviers : 1 chef d'atelier et 1 mécanicien.
- A l'antenne de Bergerac : 1 chef d'atelier et 2 mécaniciens.

Le Budget Primitif 2026 a été élaboré en collaboration avec les différents exploitants afin de tenir compte de leurs retours d'expérience et de leurs évolutions de parc ou de périmètre. En fonctionnement, hors masse salariale, le budget alloué à cette unité est de 3 330 k€.

5 Dépenses de personnel

✓ **ANNEE 2025**

Les dépenses prévisionnelles 2025 en personnel (Chapitre 12) s'élèvent à 25 801 569€ et représentent 29% des dépenses de fonctionnement.

Au 14 octobre 2025, le tableau des emplois du SMD3 est le suivant :

Tableau des emplois permanents - fonctionnaires :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
Emploi fonctionnel de Directeur Général des services	A	1	35 H
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché pcpal	A	1	35H
Attaché	A	3	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	2	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	8	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	4	35H
FILIERE TECHNIQUE		224	
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	2	35H
Technicien principal 1e classe	B	5	35 H
Technicien principal 2e classe	B	2	35H
Technicien	B	2	35H
Agent de maîtrise principal	C	22	35H
Agent de maîtrise	C	23	35H

Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	83	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	43	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	1	35H
Adjoint technique	C	32	35H
		1	22H30
		1	19H30
		1	16H
		1	7H
FILIERE ANIMATION		8	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur principal 2 ^e classe	B	1	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation Ppal 2eme cl	C	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
TOTAL AGENTS TITULAIRES		262	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois non cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbe postes	Horaire hebdo
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	1	1	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	1	1	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	1	1	13	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	20 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	15 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	24 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	2	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	1	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	1	7	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	1	8	35 H

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	2	10	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	2	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	2	2	7	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	2	0	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	2	3	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de gestion de plateforme	2	2	5	35 H
Maintenance collecte	Employé	Assistant d'exploitation	2	2	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	2	0	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	2	6	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	24	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	24H50
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	28H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte/ chauffeur	2	3	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	2	3	13	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chef d'équipe et agent de propreté	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	2	3	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	3	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	3	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	1	19	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	3	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	1	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	1	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe et agent de transfert	3	1	0	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier Qualifié	Informaticien	3	1	3	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	2	1	35 H

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Agent de déchèterie mobile	3	2	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	2	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	2	1	35 H
Maintenance traitement	Employé qualifié	Informaticien	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	31H50
Maintenance Etudes et Dévpt	Ouvrier qualifié	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	2	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Employé qualifié	Chargé de relations usagers/chargée de secteur	3	2	0	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance traitement	Technicien	Informaticien	3	3	1	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargée de projets	3	3	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	3	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	5	35 H
Exploitation traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projet	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de Projet	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Agent de maîtrise	Chef d'équipe / Responsable commercial	3	4	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	1	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	2	1	35 H
		TOTAL EMPLOIS NON CADRES			233₃₅	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbe postes
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable de Pôle	5	1	1
Exploitation traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1	1
Maintenance traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Directeur	5	1	1
Maintenance traitement	Cadre	Directeur	5	1	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	1	3
Maintenance Administration Gestion	Cadre	DGA	5	1	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Contrôleur de gestion	5	1	1
Maintenance Etudes et Dévpt	Cadre	Ingénieur BE	5	1	1
		TOTAL EMPLOIS CADRES			14

L'année 2025 a été marquée principalement par :

- La poursuite du processus de reclassement des personnels du centre de tri de Marcillac dans la perspective du nouveau centre de tri départemental et de l'arrêt d'activité du site actuel de Marcillac
- La poursuite du reclassement des personnels impactés par l'évolution des postes en lien avec les nouveaux modes de collecte au sein du SMD3
- La mise en place, pour certains services, de badges d'accès électroniques pour sécuriser l'accès des locaux
- La mise en place d'un groupe de travail sur le télétravail
- La mise en conformité, suite à une évolution de la réglementation, des garanties proposées dans le cadre du contrat facultatif prévoyance des personnels fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2025
- La mise en place de formations de sensibilisation à la protection des données (RGPD), à la cybersécurité et de sécurisation de comptes d'accès informatique
- La réorganisation d'activités dans le cadre de mesures d'économie (service commercial, service départemental de planification de la collecte)
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001 et 14001

✓ ANNEE 2026

Pour 2026, les charges de personnel, estimées à 24 612 210€, diminuent de 4,6% par rapport au budget après DM 2025, et représentent 31,4% des dépenses de fonctionnement.

Cette diminution du budget prévisionnel 2026 de 4,6% au regard du BP 2025 après DM, en dépit des hausses réglementaires en matière de ressources humaines, est liée principalement à la fermeture du centre de tri de Marcillac au 1^{er} février 2026 ainsi qu'aux mesures d'économie engagées par le syndicat au cours de l'année 2025.

1. EFFET PRIX

L'effet prix représente l'impact budgétaire des charges de personnel relatif à l'application des réglementations publique et privée en matière de ressources humaines et auxquelles le syndicat est tenu.

- Effet prix – réglementation droit public

Le BP 2026 intègre les surcoûts liés à l'application de la réglementation (effet année pleine 2025 et/ou mesures 2026) concernant les personnels de droit public. L'impact de ces mesures auxquelles le syndicat est subordonné est estimé à plus de 300 000 € :

> Surcoûts relatifs à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) : avancements d'échelon et de grade, mesures catégorielles

> Surcoût relatif à la seconde revalorisation de 3 points supplémentaires, prévue au 1^{er} janvier 2026, du taux de contribution employeur CNRACL qui évolue de 34,65% à 37,65%. L'estimation de cette mesure est évaluée en 2026 à 190 000€.

Il est à noter que le Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive de ce taux, de +3 points par an depuis le 1^{er} janvier 2025, pour atteindre 43,65% au 1^{er} janvier 2028.

> Compte tenu du double contexte national, politique et budgétaire, aucun taux prévisionnel d'évolution du point d'indice n'a été retenu dans le cadre du BP 2026

- Effet prix – réglementation droit privé

Depuis le passage en SPIC du SMD3 au 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des personnels contractuels relèvent désormais du régime de droit privé et, par voie de conséquence, des dispositions légales (code du travail) et conventionnelles (convention collective nationale des déchets) associées. L'effet année pleine 2025 et/ou mesures 2026 de cette réglementation représentent un surcoût évalué au BP 2026 à près de 300 000 € :

> Surcoût relatif à l'évolution prévisionnelle du point CCNAD ; un taux d'évolution de 1.75% a été retenu dans le cadre du BP 2026

> Surcoût relatifs à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) incluant notamment l'acquisition d'ancienneté des personnels privés du SMD3, et l'évolution en conséquence de la prime d'ancienneté correspondante

- Effet prix – fermeture du site de Marcillac

Le BP 2026 intègre l'ensemble des mesures indemnitaires en faveur des personnels du centre de tri de Marcillac consécutives à la fermeture du site au 1^{er} février 2026 (indemnités légales, solde congés, mesures d'accompagnement social négociées dans le cadre du PSE, allocations de sécurisation professionnelle le cas échéant).

2. EFFET VOLUME

L'effet volume concerne les dépenses de personnel en lien avec les effectifs retenus au BP 2026.

La maîtrise de la masse salariale constitue une priorité pour le SMD3. Ainsi, les effectifs prévisionnels inscrits au BP 2026 diminuent de plus de 37 ETP par rapport aux effectifs initialement retenus au BP 2025, en raison notamment de la fermeture du centre de tri de Marcillac, mais également de mesures de rationalisation des postes.

- **Economies de postes**

Le BP 2026 intègre en année pleine les mesures d'économie engagées par le syndicat au cours de l'année 2025 à la suite de réorganisation d'activités ayant entraîné des suppressions de postes (service commercial, service départemental de planification de la collecte, ...).

- **Effet année pleine des recrutements 2025**

Le BP 2026 intègre les charges en année pleine de postes partiellement pourvus en 2025 (recrutement différé par choix ou subi, faute de candidats par exemple)

- **Intérim 2026**

Le poste budgétaire intérim 2026 diminue de près de 90% par rapport aux prévisions d'atterrissage 2025. La baisse substantielle de ce poste est principalement liée à la fermeture du centre de tri de Marcillac.

3. TABLEAU DES EMPLOIS 2026

Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, le tableau prévisionnel des emplois sera le suivant :

Tableau des emplois permanents - fonctionnaires :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
Emploi fonctionnel de Directeur Général des services	A	1	35 H
FILIERE ADMINISTRATIVE		28	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché pcpal	A	1	35H
Attaché	A	3	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	2	35H
Adjoint administratif pcpal 1 ^e cl.	C	8	35H

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	4	35H
Adjoint administratif	C	4	35H
FILIERE TECHNIQUE		222	
Ingénieur principal	A	5	35H
Ingénieur territorial	A	2	35H
Technicien principal 1 ^e classe	B	5	35 H
Technicien principal 2 ^e classe	B	2	35H
Technicien	B	2	35H
Agent de maîtrise principal	C	22	35H
Agent de maîtrise	C	23	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	81	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	43	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	1	35H
Adjoint technique	C	32	35H
		1	22H30
		1	19H30
		1	16H
		1	7H
FILIERE ANIMATION		8	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur principal 2 ^e classe	B	1	35H
Animateur	B	2	35H
Adjoint d'animation Ppal 2eme cl	C	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine Ppal 1e cl	C	1	35H
TOTAL AGENTS TITULAIRES		260	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois non cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbe postes	Horaire hebdo
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	1	1	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	1	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	1	1	13	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	20 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent d'entretien	1	1	1	15 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	1	1	1	24 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte	2	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	1	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	1	5	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	7	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de propreté	2	2	10	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de tri	2	2	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	2	7	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	2	0	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de gestion de plateforme	2	2	3	35 H
Maintenance collecte	Employé	Assistant d'exploitation	2	2	5	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent technique polyvalent	2	2	1	35 H
Maintenance Traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	2	0	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	6	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	24	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	24H50
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	2	1	28H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de collecte/ chauffeur	2	3	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de déchèterie	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	2	3	14	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chef d'équipe et agent de propreté	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	2	3	2	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Agent de contrôle	2	3	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	2	3	1	24 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	2	3	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Agent de transfert / agent de maintenance itinérant	2	3	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier	Mécanicien	2	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé	Assistant administratif	2	3	6	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	1	1	35 H

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	1	19	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	1	8	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	3	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	1	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	1	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe et agent de transfert	3	1	0	35 H
Maintenance collecte	Ouvrier qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Maintenance traitement	Ouvrier Qualifié	Informaticien	3	1	3	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Chargé de projets	3	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé Qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier Qualifié	Chef d'équipe	3	1	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Animateur	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur collecte	3	2	1	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier	Chauffeur SPL	3	2	5	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Agent de déchèterie mobile	3	2	3	35 H
Exploitation collecte	Ouvrier qualifié	Chef d'équipe	3	2	2	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Agent de broyage et criblage	3	2	1	35 H
Exploitation traitement	Ouvrier	Cariste	3	2	1	35 H
Maintenance traitement	Employé qualifié	Informaticien	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Employé qualifié	Assistant administratif spécialisé	3	2	1	31H50
Maintenance Etudes et Dévpt	Ouvrier qualifié	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	2	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Employé qualifié	Chargé de relations usagers/chargée de secteur	3	2	0	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance traitement	Technicien	Informaticien	3	3	1	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	3	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargée de projets	3	3	2	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	3	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	5	35 H
Exploitation traitement	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H

41

Maintenance Collecte	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Technicien	Chargé de projet	3	4	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef d'équipe	3	4	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de Projet	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Technicien	Chargé de projets Etudes/Travaux/Services	3	4	1	35 H
Maintenance Etudes et Dévpt	Agent de maîtrise	Chef d'équipe / Responsable commercial	3	4	1	35 H
Exploitation collecte	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance traitement	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	1	2	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chef de service	4	1	1	35 H
Maintenance Administration Gestion	Agent de maîtrise	Chargé de projet	4	2	1	35 H
TOTAL EMPLOIS NON CADRES					236	

Tableau des emplois permanents – contractuels de droit privé (emplois cadres) :

Filière	Catégorie	Métier	Niveau	Position	Nbe postes
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable d'Antenne	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Responsable de Pôle	5	1	1
Exploitation traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1	1
Maintenance traitement	Cadre	Responsable de Pôle	5	1	1
Exploitation collecte	Cadre	Directeur	5	1	1
Maintenance traitement	Cadre	Directeur	5	1	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Directeur	5	1	3
Maintenance Administration Gestion	Cadre	DGA	5	1	1
Maintenance Administration Gestion	Cadre	Contrôleur de gestion	5	1	1
Maintenance Etudes et Dévpt	Cadre	Ingénieur BE	5	1	1
TOTAL EMPLOIS CADRES					14

4. VENTILATION PAR COMPTE - BUDGET PREVISIONNEL 2026

		DM 2025	2026	Evolution 2026/2025
Charges de personnel		25 801 569	24 612 210	-4,6%
6218	Autre personnel extérieur	1 102 120	110 200	-90%
6312	Taxe d'apprentissage	56 615	53 688	-5,2%
6331	Versement transport	143 790	147 460	2,6%
6332	Cotisation FNAL	74 119	70 100	-5,4%
6333	Part. employeurs formation professionnelle continue	93 824	89 999	-4,1%
6336	Cotisations CDG + CNFPT	181 727	171 562	-5,6%
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	200	200	0%
64111	Rémunération titulaire et NBI	6 492 222	6 124 600	-5,7%
6415	Supplément familial de traitement	67 249	53 940	-19,8%
641481	Autres indemnités titulaires	376 013	274 520	-27%
64112	Rémunérations CDI CDD	6 975 205	6 619 429	-5,1%
641482	Autres indemnités CDI CDD	657 178	816 248	24,2%
6412	Congés payés	83 555	89 600	7,2%
64113	Apprentis rémunérations	14 111	12 312	-12,7%
64131	Primes et gratifications IFSE CIA	1 583 525	1 514 690	-4,3%
64132	Primes et gratifications CDI CDD	763 520	725 347	-5%
64511	Cotisations URSSAF Titulaires	937 529	945 976	0,9%
64512	Cotisations URSSAF CDI CDD	2 652 782	2 492 076	-6,1%
64531	Cotisations retraite Titulaires	2 138 561	2 380 058	11,3%
64532	Cotisations retraite CDI CDD	511 256	494 033	-3,4%
64542	Cotisations Pôle emploi	337 175	315 812	-6,3%
64521	Cotisations mutuelles titulaires	56 649	60 020	6%
64522	Cotisations mutuelles - Prévoyance CDI CDD	123 518	111 637	-9,6%
6458	Cotisations autres organismes	25 968	24 498	-5,7%
6471	Prestations directes	0	564 233	/
6474	Versement aux œuvres sociales	178 884	177 771	-0,6%
6475	Médecine du travail, pharmacie	110	0	-100%
64751	Frais médicaux et pharmaceutiques Titulaires	8 745	11 000	25,8%
64752	Frais médicaux et pharmaceutiques CDI CDD	3500	2 400	-31,4%
6478	Autres charges sociales diverses	161 919	158 801	-1,9%
648	Autres charges de personnels	0	0	0%

Sous réserve de la consolidation des données au terme de l'année 2025, la prévision d'atterrissage du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires indemnisées en 2025 est évaluée à 12 500 h, en lien notamment avec un absentéisme du personnel marqué, et des difficultés de recrutement de personnels, contraignant le recours à ces heures pour assurer la continuité de service sur les Processus Collecte et Tri.

Le nombre d'heures supplémentaires prévisionnelles intégrées au BP 2026 a été établi à 7 900 h.

A l'instar de l'année 2025, le SMD3 dispense par ailleurs les avantages en nature suivants en 2026 :

- des tickets restaurant pour les agents désireux d'en bénéficier
- et une participation de l'employeur aux régimes facultatif et conventionnel complémentaires frais de santé et prévoyance

Enfin, l'année 2026 portera principalement sur :

- La finalisation du processus de reclassement des personnels du centre de tri de Marcillac, et le cas échéant, la rupture de contrat pour motif économique consécutive à l'arrêt d'activité du site de Marcillac dans la perspective du nouveau centre de tri départemental
- La poursuite de l'étude des propositions de mise en œuvre du télétravail
- La poursuite des actions de formations de sensibilisation à la protection des données (RGPD), à la cybersécurité et de sécurisation de comptes d'accès informatiques
- La relance du marché de fourniture de titres restaurant dont l'accord-cadre actuel arrive à échéance le 31 décembre 2026
- La préparation des élections professionnelles (renouvellement des instances de droit public) prévues le 10 décembre 2026
- La réouverture des négociations sur l'accord d'annualisation temps de travail
- Suivi de la mise en œuvre des mesures retenues dans le cadre du plan d'économie
- La poursuite de la mise en œuvre renforcée du plan d'action GPEEC en conformité avec les exigences de la norme ISO 9001 et 14001

6 Recettes de fonctionnement

La mise en place de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2023 modifie profondément la nature des recettes.

Les recettes 2026 seront composées :

- De la Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères sur l'ensemble du périmètre SMD3 pour les particuliers, administrations et petits producteurs professionnels sur le même périmètre que l'année 2025,
- De la facturation des déchets résiduels et des emballages aux gros producteurs de déchets,
- De la facturation des apports en déchèteries et en centres de transfert des professionnels, administrations et associations,
- De la tarification unique 2026 correspondant à la facturation des prestations rendues aux adhérents (prestation de transfert, transport, traitement des déchets résiduels, des encombrants, refus de tri...),
- De la tarification unique correspondant à la vente de produits aux usagers (composteurs, compost, verrous, balises ...),
- De la contribution de solidarité,
- Des subventions ADEME,
- Des soutiens des Eco-organismes (CITEO, Ecomaison, Ecosystem...),
- Des reventes de matériaux.

Les arbitrages porteront sur :

- L'augmentation des tarifs de Redevance Incitative,
- L'augmentation de la contribution de solidarité et / ou de la tarification unique,
- Le plan d'économies proposé

7 Présentation des opérations d'investissement 2026

COLLECTE USAGERS	4 379 300,00
Antenne Bergerac : Aménagement et équipement	1 390 800,00
Antenne Belvès : Aménagement et équipement	593 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement et équipement	207 500,00
Antenne Périgueux : Aménagement et équipement	730 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement et équipement	324 000,00
Antenne Nontron : Aménagement et équipement	-
Antenne Thiviers : Aménagement et équipement	124 000,00
Départemental	1 010 000,00
	807 800,00
COLLECTE DECHETERIES	200 000,00
Antenne Bergerac : Aménagements- mise aux normes - équipements	385 800,00
Antenne Belvès : Aménagements- mise aux normes - équipements	62 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Aménagements- mise aux normes - équipements	100 000,00
Antenne Périgueux : Aménagements- mise aux normes - équipements	-
Antenne Ribérac : Aménagements- mise aux normes - équipements	50 000,00
Antenne Thiviers : Aménagements- mise aux normes - équipements	10 000,00
Départemental	928 900,00
TRANSFERT	682 900,00
Antenne Bergerac : Aménagement CT	30 000,00
Antenne Belvès : Aménagement CT	-
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement CT	178 000,00
Antenne Périgueux : Aménagement CT	8 000,00
Antenne Ribérac : Aménagement CT	6 500,00
Antenne Nontron : Aménagement CT	6 500,00
Antenne Thiviers : Aménagement CT	8 000,00
Antenne Marcillac : Aménagement CT	9 000,00
Départemental : Engins et Equipements techniques	315 000,00
TRANSPORT	315 000,00
Départemental : Equipements de transport	14 756 000,00
TRI	45 000,00
Centre de tri Marcillac	20 000,00
Centre de tri La Rampinsolle	14 691 000,00
Centre de tri Départemental	5 554 000,00
TRAITEMENT	10 000,00
Antenne Nontron : ISDI St Front	5 544 000,00
Antenne Montpon Mussidan : Traitement ISD-ND	1 353 570,00
SUPPORT/PILOTAGE	425 050,00
Antenne Bergerac : Aménagement équipements	3 100,00
Antenne Belvès : Aménagement équipements	-
Antenne Montpon Mussidan : Aménagement équipements	1 820,00
Antenne Périgueux : Aménagement équipements	600,00
Antenne Ribérac : Aménagement équipements	-
Antenne Nontron : Aménagement équipements	145 400,00
Antenne Thiviers : Aménagement équipements	-
Antenne Marcillac : Aménagement équipements	660 600,00
Départemental : Aménagement équipements	60 000,00
Départemental : Renouvellement flotte VL	57 000,00
Départemental : atelier de maintenance	28 094 570,00
TOTAL :	

8 Projet de Programme Pluriannuel des Investissements

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
 Reçu en préfecture le 02/12/2025
 Publié le 10/12/2025
 ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Secteur	Priorité	Processus	Progr. ann.	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul opt. an. antérieures	Cumul des opérations	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
01 antenne bergierac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920101	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECT	1 556 832,86	160 205,44	513 809,02	682 838,43	200 000,00						
01 antenne bergierac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES BERGIERAC	204 439,36	0,00	92 322,48	12 116,91							
02 antenne basclède bas	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920102	Mise aux Normes DREAL - Issigeac											
02 antenne basclède bas	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR BELVUES	1 333 840,16	72 234,63	921 446,33	74 359,20	265 800,00						
02 antenne basclède bas	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES BELVUES - Mise aux Normes DREAL	440 000,00	0,00	0,00	20 000,00	120 000,00	100 000,00	100 000,00				
03 antenne montpon m	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920103	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR MONTPON	1 001 445,87	165 665,97	586 879,90	86 900,00	62 000,00						
03 antenne montpon m	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES MONTPON - mises aux normes DREAL	300 000,00	0,00	0,00								
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920104	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP GRAND PERIGUEUX	2 058 999,23	400 039,99	899 591,24	669 368,00	90 000,00						
04 antenne périgueux	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Périgueux - Mise aux Normes DREAL	209 621,19		73 881,79	35 939,40							
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	15052020	AMENAG MISES AUX NORMES & EQUIP SECTEUR RIBERAC	266 353,98	6 296,92	125 407,06	134 650,00							
05 antenne ribérac	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Ribérac - Mises aux normes DREAL	200 000,00	0,00	0,00								
06 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	201902	Dechèterie de Thenon	1 868 036,22	468 928,95	1 396 607,27								
06 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920108	AMENAG ET EQUIPEMENTS DECHETERIES SECTEUR THIVIERS	733 094,17	0,00	570 754,17	114 830,00	2 500,00						
06 antenne thiviers	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920121	MISES AUX NORMES DES DECHETERIES Thiviers - Mises aux normes DREAL	200 000,00	0,00	0,00								
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920122	DECHETERIES MOBILES	802 654,02	0,00	802 654,02								
04 antenne périgueux	2- TRAV IMPORTANT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	19201041	DECHETERIE LA RAMPINSOLLE	3 043 092,99	0,00	33 092,99	0,00	10 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00				
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	acquisition équipements (benne suppl, caissons suppl, porteur électrique 80000)	1 810 000,00	0,00	0,00		10 000,00	300 000,00	300 000,00				
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	19201	1920110	acquisition matériel roulant suppl (Chargreuse, balanco, packmat)	900 000,00	0,00	0,00		10 000,00	150 000,00	150 000,00				
02 antenne basclède bas	4- RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Pro	15022020	Renouvellement matériel roulant (polybenne, remorque)	1 200 000,00	0,00	0,00			200 000,00	200 000,00				
03 antenne montpon m	4- RENOUVELLEMENT MAT	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Pro	15032020	DECHETERIES BASCLÈDES AMENAGEMENT EQUIPEMENT	2 359,77		2 359,77								
04 antenne périgueux	5- RECURENT / ENTRETIEN	15 COLLECTE DECHETERIE	Hors Pro	15042020	DECHETERIES MONTPON AMENAGEMENT EQUIPEMENT	108 449,60		104 969,60	3 480,00							
		15 COLLECTE DECHETERIE			DECHETERIES PERIGUEUX AMENAGEMENT EQUIPEMENT	15 076,51		15 076,51								
						91 254 312,98	1 273 375,80	6 238 802,15	1 854 439,94	807 800,00	2 350 000,00	2 350 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 10/12/2025
ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Secteur	Priorité	Processus	Progr annee	Opération	Libellé opération	Mt opération en an.	Cumul opé. antérieurs	Cumul des opérations 2021-2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
01 antenne borgerac	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910101	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR BERGERAC	19 170 533,40	2 872 048,49	8 796 237,68	1 911 447,23	1 380 800,00	2 000 000,00	2 000 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
04 antenne péguisoux	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910107	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR GO PERGUEUX	23 977 763,97	0,00	18 690 229,93	3 257 533,94	730 000,00	1 050 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	19101	1910105	Système informatique & télécommunication	652 500,32	33 193,75	403 964,65	215 641,92										
10 départemental	2- TRAV IMPORTANT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910104	OPREVERT aménagements et équipements	120 864,09	3 976,25	116 887,84											
02 antenne bastide bel	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910102	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR BELVES	14 728 578,37	7 855 789,75	5 217 548,34	902 240,25	453 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
03 antenne montpon	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910103	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR MONTPON	12 508 890,99	7 068 003,44	4 229 699,77	703 727,36	207 500,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
05 antenne ribérac	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	14052020	ATELIER DE MECANIQUE RIBERAC	243 548,00	3 546,00	0,00		240 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
05 antenne ribérac	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	14052020	EQUIP AMENAG & EQUIP SECTEUR RIBERAC	10 922 303,84	2 073 977,16	8 169 444,56	254 862,12	84 000,00	6 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910110	RENOUVELLEMENT MAT COLLECTE 4 benne robotisées / 2 grues (500k€)	22 431 237,85		414 150,77	7 067,08	1 010 000,00	6 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910110	RENOUVELLEMENT MAT COLLECTE (camion de propriété 69k€ / camion karcher 120k€)	2 390 000,00		0,00		610 000,00	610 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
08 antenne thiviers	4- RENOUVELLEMENT MAT	14 COLLECTE USAGER	19101	1910108	AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SECTEUR THIVIERS	6 035 300,34	0,00	5 157 671,64	453 628,70	124 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
01 antenne borgerac	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	20201	2020101	ATELIER BERGERAC	6 123 803,92	0,00	425 129,61	187 674,31	140 000,00									
02 antenne bastide bel	1- TRAV PRIORITAIRE	14 COLLECTE USAGER	20201	2020102	ATELIER BELVES	140 000,00		0,00											
01 antenne borgerac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920201	Aménagement Centre de Transfert de Borgerac	1 226 917,25	92 104,65	356 810,18	95 102,42	662 900,00									
02 antenne bastide bel	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	201707	CT Belvés	6 402 340,44	325 948,02	5 946 460,63	119 931,79	30 000,00									
03 antenne montpon	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	16032020	Aménagement CT MONTPON	368 167,09	43 542,52	324 624,46											
09 antenne marillac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	1920203	Aménagement CT Marillac	311 781,10	0,00	303 781,10		8 000,00									
04 antenne péguisoux	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	19202	16042020A	Mise aux Normes du CT de l'amphibole	222 710,10		44 710,10		178 000,00									
04 antenne péguisoux	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	16042020	UNITE BIOMASSE RAVINISOLLE - AMENAGEMENT EQUIP	66 258,47	14 891,06	53 366,81											
08 antenne thiviers	2- TRAV IMPORTANT	16 TRANSFERT	19202	1920208	AMENAGEMENT CENTRE DE TRANSFERT THIVIERS pp DEVIBOIS Thiviers 350 000€	378 869,60	0,00	9 169,60	13 200,00	6 500,00									
04 antenne péguisoux	3- AMELIORATION	16 TRANSFERT	19202	16042020A	CT RAVINISOLLE/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	863 696,63	141 785,70	32 962,80	188 950,00										
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19202	1920202	Equipements Départementaux	683 202,05	671 627,75	1 674,30	900,00	9 000,00									
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	16 TRANSFERT	19204	1920401	Engins et matériels de broyage	942 059,72	36 092,50	861 795,30	43 571,92	0,00									
09 antenne marillac	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Pro	16092020	CT MARILLAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	50 633,18		33 033,18	17 600,00										
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	16 TRANSFERT	Hors Pro	201531	Centres de transfert / Passage en FMA	9 082 692,90	8 963 656,83	106 706,03	4 100,00	8 000,00									
01 antenne borgerac	5- RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Pro	16012020	CT BERGERAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	1 581,35		1 881,35											
06 antenne nortron	5- RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Pro	16062020	CT ST FRONT/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	30 232,74		6 632,74	17 100,00	6 500,00									
08 antenne thiviers	5- RECURRENT / ENTRETIEN	16 TRANSFERT	Hors Pro	16062020	CT DUSAC/AMENAGEMENT EQUIPEMENT	4 040,40		4 040,40											
10 départemental	1- TRAV PRIORITAIRE	17 TRANSPORT	17202	17TRA19	DEPARTEMENTALE/EQUIPEMENT DE TRANSPORT	3 299 586,84	753 990,00	1 640 596,84	865 000,00										
10 départemental	4- RENOUVELLEMENT MAT	17 TRANSPORT	17202	17TRA19	DEPARTEMENTALE/EQUIPEMENT DE TRANSPORT Renouvellement de matériel roulant (Tracteur 150k€ remorque FMA 100k€)	3 809 474,88		833 474,88	411 000,00	315 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00
17 TRANSPORT						7 099 062,20	757 980,00	2 484 871,72	1 276 000,00	815 000,00	455 000,00	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00	300 000,00	450 000,00

Secteur	Priorité	Processus	Programme	Opération	Libellé opération	Mt opération	Cumul op. antérieurs	Cumul des opérations 2021-2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
13 Centre de tri Rang 1	1. TRAV PRIORITAIRE	18 TRI		19203	1920301	AMENAG CENTRE DE TRI RAMPINOLLE	3 496 619,32	116 428,57	3 354 289,75	5 900,00	20 000,00													
12 Centre de tri Rang 1	4. RENOUVELLEMENT MAT	18 TRI		19203	1920302	AMENAG CENTRE DE TRI MARILLAC	1 786 706,94	209 157,45	1 201 967,36	330 662,13	45 000,00													
13 Centre de tri Rang 1	1. TRAV PRIORITAIRE	18 TRI		20201	1920303	CENTRE DE TRI DEPARTEMENTAL	50 244 205,68	0,00	4 588 044,70	30 965 160,06	14 691 000,00													
13 Centre de tri Rang 1	1. TRAV PRIORITAIRE	18 TRI	Hors Pro	200612		Centre de Coulouroux	7 170 621,19	6 899 900,28	270 720,91															
11 SDND	4. RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT		19204	1920402	Compacteurs	69 700 152,13	7 327 430,35	8 943 922,72	37 361 764,19	14 794 018,08													
11 SDND	4. RENOUVELLEMENT MAT	19 TRAITEMENT		19301	1930101	Pelées pour ripuration	965 948,00	431 290,00	534 658,00															
11 SDND	1. TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT		19302	200718	Blanchisseur SDND	433 208,45	68 963,35	251 966,49	62 256,61	50 000,00													
11 SDND	1. TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT		19302	1930203	Construction casiers secteur G	8 384 016,46	8 384 016,46																
11 SDND	1. TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT		19302	1930201	Construction casiers E1E2	15 245 892,90		6 442,80	48 450,00	3 191 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
11 SDND	1. TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT		19302	1930202	Construction casiers secteur F	3 725 330,23	2 071 702,67	1 662 698,11	949,45														
06 antenne norton	1. TRAV PRIORITAIRE	19 TRAITEMENT		19302	1930220	CASERS POST EXPLOITATION	4 285 352,93	0,00	2 963 567,36	906 785,54	335 000,00													
03 antenne montpon	5. RECURENT / ENTRETIEN	19 TRAITEMENT	Hors Pro	19062020		S DIST FRONTI AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00													
03 antenne montpon	5. RECURENT / ENTRETIEN	19 TRAITEMENT	Hors Pro	19032020		SDND ST LAURENTI AMENAGEMENT	15 984,25	5 984,25		10 000,00														
10 départemental	1. TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT PLOTAGE		19101	201702	Constructions de Hangars	35 740 913,15	16 993 962,46	8 912 911,49	1 423 327,76	6 854 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	2 860 000,00	
01 antenne bergerac	1. TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT PLOTAGE		19205	1920504	ANTENNE DE BERGERAC	198 161,23	136 161,23	0,00															
03 antenne montpon	1. TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT PLOTAGE		19205	1920501	Antenne de SDND	2 044 941,82	434 448,78	809 093,04	624 000,00	377 400,00													
10 départemental	1. TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT PLOTAGE		19205	201801	Extension Locaux Rampiradie	10 395,23	0,00	10 395,23															
02 antenne bastide be	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE		19205	1920503	Antenne de Belves	6 558 655,44	6 035 049,72	184 221,72	113 384,00	226 000,00													
10 départemental	3. AMELIORATION	25 SUPPORT PLOTAGE		19205	1920502	MULTI SITES	8 207,45	6 549,00	1 658,45															
10 départemental	3. AMELIORATION	25 SUPPORT PLOTAGE		19401	1940105	SIG - Système d'information géographique	670 716,35	30 473,43	40 242,92															
10 départemental	3. AMELIORATION	25 SUPPORT PLOTAGE		19401	1940101	Infrastructures réseaux 1 parc télécommunication	136 267,99	66 102,60	67 965,39	2 500,00														
10 départemental	3. AMELIORATION	25 SUPPORT PLOTAGE		19401	1940103	Site internet et intranet	1 174 345,27	153 916,33	638 907,37	361 521,57														
10 départemental	3. AMELIORATION	25 SUPPORT PLOTAGE		19401	1940104	Système stockage données, organisation des IL	2 598,47	2 598,47	0,00															
10 départemental	4. RENOUVELLEMENT MAT	25 SUPPORT PLOTAGE		19401	1940102	Renouvel parc informatique & licences logiciels	672 312,34	103 430,96	265 382,33	103 499,45	100 000,00													
10 départemental	1. TRAV PRIORITAIRE	25 SUPPORT PLOTAGE		20201	20201025	RENOUVELLEMENT FLOTTE VEHICULES	1 871 110,75	134 274,45	708 715,96	91 120,43	337 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
10 départemental	2. TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT PLOTAGE		20201	20201025	ATELIER DEPARTEMENTAL Sinitrac	1 284 215,71	0,00	865 452,71	268 763,00	60 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
10 départemental	2. TRAV IMPORTANT	25 SUPPORT PLOTAGE		20201	20201025	ATELIER DEPARTEMENTAL	294 169,51	52 089,43	42 089,06															
04 antenne périgoux	3. AMELIORATION	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25102020		Acquisition de terrains	1 131 859,44	0,00	1 072 859,44	59 000,00														
01 antenne bergerac	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25042020		ANTENNE RAMPINOLLE/AMENAGEMENT	600 000,00	0,00																
02 antenne bastide be	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25012020		ANTENNE BERGERAC/AMENAGEMENT	236 752,76	231 332,76	2 800,00	1 820,00														
03 antenne montpon	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25022020		ANTENNE BASTIDES/AMENAGEMENT	64 762,50	5 912,50	58 850,00	250,00														
05 antenne ribrac	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25032020		ANTENNE MONTPON/AMENAGEMENT	15 848,30	12 348,30	400,00	3 100,00														
06 antenne thiers	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25062020		ANTENNE RIBERAC/AMENAGEMENT	124 722,15	105 978,34	18 743,84															
10 départemental	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25082020		ANTENNE THUVIERS/AMENAGEMENT	9 684,73	9 084,73	600,00															
10 départemental	5. RECURENT / ENTRETIEN	25 SUPPORT PLOTAGE	Hors Pro	25102020		ANTENNE SIEGE/AMENAGEMENT	355 428,64	87 128,64	125 400,00	142 900,00														
		25 SUPPORT PLOTAGE					704 340,66	537 173,27	121 667,36	45 500,00														
							18 169 436,71	7 395 904,91	5 913 942,43	1 994 275,76	1 353 576,81	380 000,00	330 000,00	400 000,00	220 000,00	100 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00	
		TOTAL GENERAL					276 479 716,24	57 558 823,73	89 153 734,82	46 224 581,49	28 094 570,00	15 860 000,00	11 190 000,00	7 370 000,00	7 050 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00	7 300 000,00

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le 02/12/2025
ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

9 Recettes d'investissement

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le 10/12/2025

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

Les recettes d'investissement sont composées essentiellement du versement de subventions, du remboursement du FCTVA et des emprunts.

Le syndicat a contractualisé un emprunt avec la Banque des Territoires pour financer le centre de tri départemental, cet emprunt provient de l'enveloppe PSPL dédiée à la Transformation Ecologique, financé par le livret A, ce qui permet de bénéficier d'un taux avantageux à ce jour, soit un taux d'intérêt de 2,10 %.

10 Analyse financière du Syndicat

10.1 Evolution des charges et des produits de gestion

	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*	2024*	2025**	Var. annuelle moyenne
Produits de gestion	24,48	28,27	30,39	36	40,4	52,60	59,9	70	75,3	77	10,73
Charges de gestion	16,87	21,56	23,94	32,72	32,23	39,6	48	54,2	56	59	10,80

*source compte de gestion

**source budget 2025

10.2 Evolution de la capacité d'épargne du SMD3 et financement des investissements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	30 658 450,29	36 612 115,14	40 742 775,12	53 305 036,29	60 642 662,01	70 216 418,50	75 981 910,90
Transfert de charges (R79 en ordre)							
Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	24 116 650,29	30 558 485,76	32 650 070,82	40 003 996,19	48 152 805,11	55 202 959,10	57 294 440,28
Épargne DE GESTION	6 541 800,00	6 053 629,38	8 092 704,30	13 301 040,10	12 489 856,90	15 013 459,40	18 687 470,62
Intérêts	429 577,73	452 105,51	526 598,97	554 886,48	547 042,57	1 197 340,16	1 398 252,41
Épargne BRUTE	6 112 222,27	5 601 523,87	7 566 105,33	12 746 153,62	11 942 814,33	13 816 119,24	17 289 218,21
Remboursement structurel du capital	2 488 288,80	7 780 603,56	4 007 420,62	5 122 924,44	6 366 700,81	7 982 310,73	8 848 139,43
EPARGNE NETTE	3 623 933,47	2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51	8 441 078,78
Annuité payée par les tiers							
AUTOFINANCEMENT	3 623 933,47	2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51	8 441 078,78
Recettes d'investissement hors Emprunt	13 407 722,91	8 675 173,63	5 022 811,07	2 058 719,91	5 257 734,46	8 350 611,25	7 405 195,66
Dépenses d'investissement	26 322 715,40	12 727 199,47	23 176 485,65	18 994 478,41	27 398 064,45	22 637 643,33	21 781 735,55
Solde des opérations conjoncturelle sur dette							
BESOIN OU EXCEDENT DE FINANCEMENT	- 12 914 992,49	- 4 052 025,84	- 18 153 674,58	- 16 935 758,50	- 22 140 329,99	- 14 287 032,08	- 14 376 539,89
Autofinancement	3 623 933,47	2 179 079,69	3 558 684,71	7 623 229,18	5 576 113,52	5 833 808,51	8 441 078,78
BESOIN (<0) OU EXCEDENT (>0) DE FINANCEMENT	- 9 291 059,02	- 6 231 105,53	- 14 594 989,87	- 9 312 529,32	- 16 564 216,47	- 8 453 223,57	- 5 935 461,11
Emprunt hors refinancement et hors CLTR	8 554 000,00	10 000 000,00	19 000 000,00	12 000 000,00	16 000 000,00	14 500 000,00	5 000 000,00
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	- 737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68	564 216,47	6 046 776,43	935 461,11
FONDS DE ROULEMENT INITIAL	4 478 703,17	4 776 812,98	8 545 707,45	12 950 717,58	15 638 188,26	16 395 684,91	22 442 461,34
Variation de l'exercice	737 059,02	3 768 894,47	4 405 010,13	2 687 470,68	564 216,47	6 046 776,43	935 461,11
Résultat de l'exercice issu absorption smbgd / Montpon / Syged / Thiviers	1 035 168,83				1 321 713,12		
FONDS DE ROULEMENT FINAL SMD3	4 776 812,98	8 545 707,45	12 950 717,58	15 638 188,26	16 395 684,91	22 442 461,34	21 507 000,23

Source compte administratif

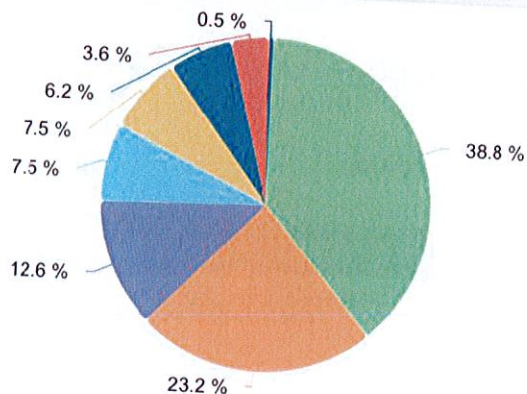
11 Endettement du SMD3

11.1 Evaluation de la dette au 31/12/2025

Présentation de la dette tenant compte de l'ensemble des contrats de prêts contractés au 31/10/2025

Répartition par banque sur l'exercice au 31/10/2025

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	38,77	33 354 484,36
BANQUE DES TERRITOIRES	-	23,25	20 000 000,00
Société Générale	-	12,60	10 837 499,86
Caisse d'Epargne	-	7,53	6 478 366,90
ARKEA	-	7,49	6 444 444,60
COMMUNAUTE AGGLOMERATION GRAND PERIGUEUX	-	6,22	5 348 913,77
Crédit Foncier	-	3,61	3 104 534,56
Autres	-	0,53	456 915,57
TOTAL	-		86 025 159,62

11.2 Bilan de la dette

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

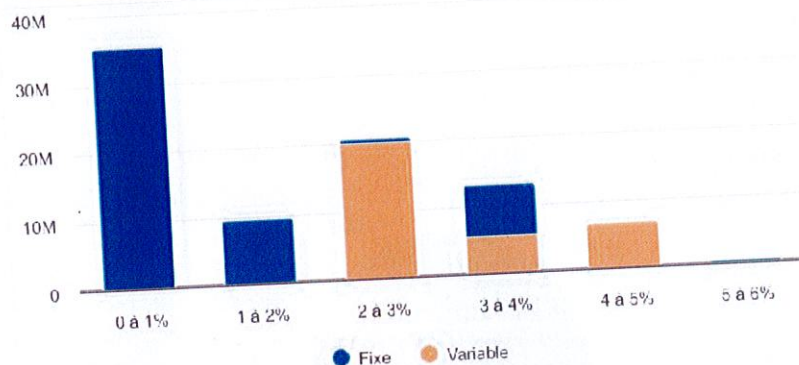
Publié le

10/12/2025

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

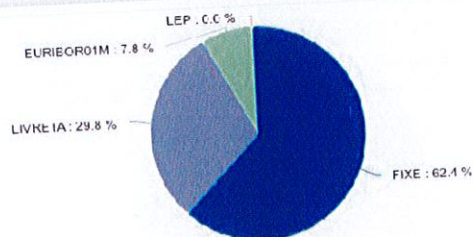
Coût

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	41,17	35 417 035,32
1% à 2%	11,15	9 594 354,62
2% à 3%	23,85	20 514 323,29
3% à 4%	15,29	13 151 571,11
4% à 5%	7,87	6 769 344,94
5% à 6%	0,67	578 530,34
TOTAL		86 025 159,62

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	48	53 644 881,32	62,36%	8 295 233,95	82,03%
LIVRETA	3	25 633 333,36	29,80%	1 023 961,22	10,13%
EURIBOR01M	2	6 711 111,24	7,80%	761 600,75	7,53%
LEP	1	35 833,70	0,04%	31 185,25	0,31%
TOTAL	54	86 025 159,62		10 111 981,17	

Durée de vie

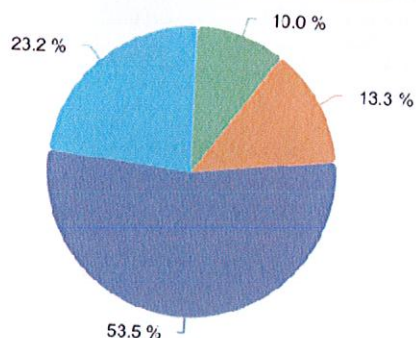
Indicateurs

Encours **86 025 159,62**
 Durée de vie moyenne * **10 ans**
 Durée résiduelle Moyenne * **14 ans, 5 mois**

Duration * **6 ans, 9 mois**
 Durée résiduelle * **25 ans, 6 mois**

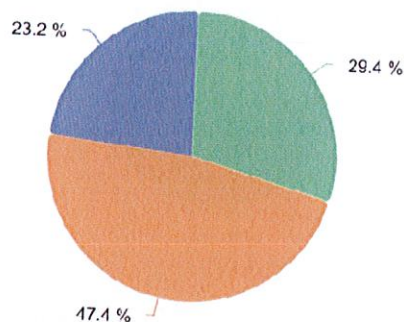
* tirages futurs compris

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	8 569 089,14
5 - 10 ans	11 435 952,88
10 - 20 ans	46 020 117,60
20 - 30 ans	20 000 000,00
TOTAL	86 025 159,62

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	25 269 795,98
5 - 10 ans	40 755 363,64
20 - 30 ans	20 000 000,00
TOTAL	86 025 159,62

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

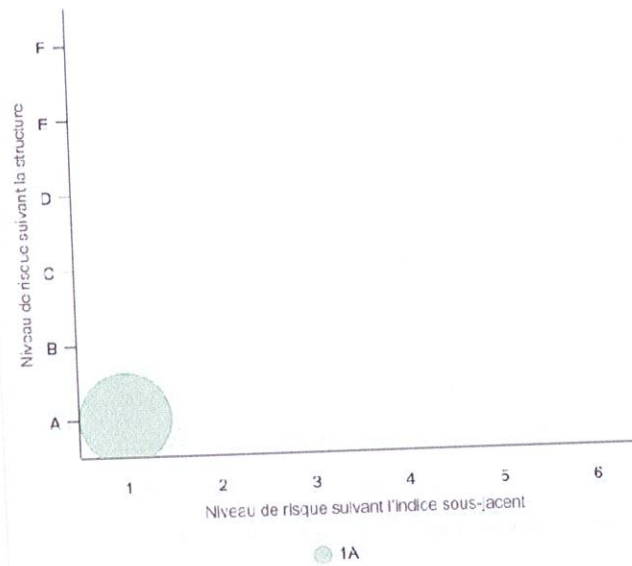
Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 024-252405329-20251125-04112025-DE

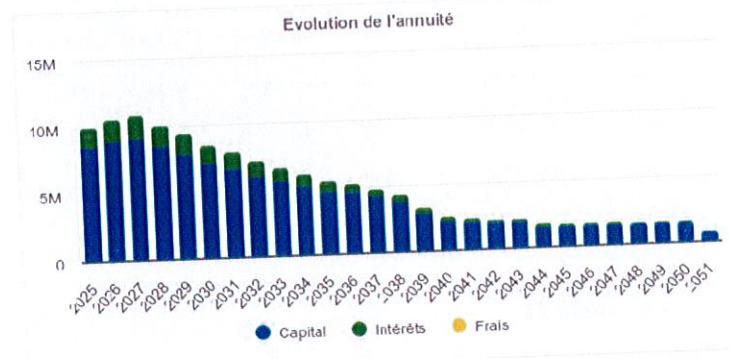
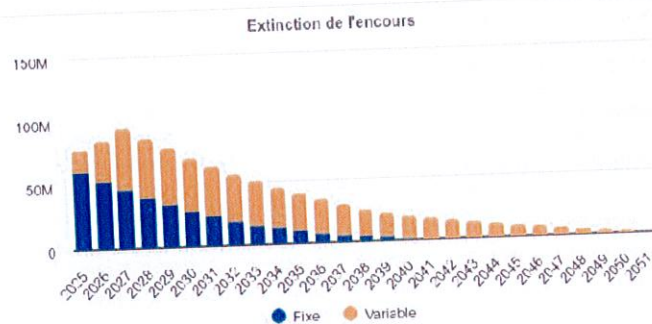
Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2025 en fin de journée selon la charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2025	%
1-A	86 025 159,62	100,00%
TOTAL	86 025 159,62	100 %

Extinction



Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	79 600 173,18	15 000 000,00	10 111 981,17	1 536 967,61	1,80%	1,78%	8 575 013,56	10 111 981,17
2026	86 025 159,62	18 597 000,00	10 633 670,46	1 744 145,23	2,02%	1,86%	8 889 525,23	10 633 670,46
2027	95 732 634,39	0,00	10 888 124,59	1 765 377,15	2,01%	1,93%	9 122 747,44	10 888 124,59
2028	86 609 886,95	0,00	10 116 518,76	1 632 808,52	2,05%	1,97%	8 483 710,24	10 116 518,76
2029	78 126 176,71	0,00	9 333 430,83	1 497 658,23	2,07%	2,01%	7 835 772,60	9 333 430,83
2030	70 290 404,11	0,00	8 474 160,40	1 376 033,71	2,10%	2,05%	7 098 126,69	8 474 160,40
2031	63 192 277,42	0,00	7 902 475,54	1 255 413,63	2,12%	2,08%	6 647 061,91	7 902 475,54
2032	56 545 215,51	0,00	7 163 204,04	1 140 840,62	2,15%	2,12%	6 022 363,42	7 163 204,04
2033	50 522 852,09	0,00	6 626 055,39	1 026 482,72	2,17%	2,14%	5 599 572,67	6 626 055,39
2034	44 923 279,42	0,00	6 103 263,21	919 047,39	2,19%	2,17%	5 184 215,82	6 103 263,21
2035	39 739 063,60	0,00	5 553 082,10	816 694,85	2,22%	2,18%	4 736 387,25	5 553 082,10
2036	35 002 676,35	0,00	5 233 839,99	716 198,34	2,23%	2,18%	4 517 641,65	5 233 839,99
2037	30 485 034,70	0,00	4 838 924,99	616 432,42	2,23%	2,18%	4 222 492,57	4 838 924,99
2038	26 262 542,13	0,00	4 280 118,12	523 158,96	2,19%	2,15%	3 756 959,16	4 280 118,12
2039	22 505 582,97	0,00	3 311 440,08	454 637,36	2,25%	2,13%	2 856 802,72	3 311 440,08
2040	19 648 780,25	0,00	2 551 145,64	404 927,40	2,28%	2,17%	2 146 218,24	2 551 145,64
2041	17 502 562,01	0,00	2 379 011,93	358 650,16	2,25%	2,17%	2 020 361,77	2 379 011,93
2042	15 482 200,24	0,00	2 272 291,42	313 069,66	2,20%	2,16%	1 959 221,76	2 272 291,42
2043	13 522 978,48	0,00	2 212 056,87	268 178,39	2,12%	2,13%	1 943 878,48	2 212 056,87
2044	11 579 100,00	0,00	1 773 085,86	229 205,86	2,09%	2,10%	1 543 880,00	1 773 085,86
2045	10 035 220,00	0,00	1 740 916,62	197 036,62	2,09%	2,10%	1 543 880,00	1 740 916,62
2046	8 491 340,00	0,00	1 708 747,38	164 867,38	2,09%	2,10%	1 543 880,00	1 708 747,38
2047	6 947 460,00	0,00	1 676 578,13	132 698,13	2,08%	2,10%	1 543 880,00	1 676 578,13
2048	5 403 580,00	0,00	1 644 408,89	100 528,89	2,09%	2,10%	1 543 880,00	1 644 408,89
2049	3 859 700,00	0,00	1 612 239,64	68 359,64	2,08%	2,10%	1 543 880,00	1 612 239,64
2050	2 315 820,00	0,00	1 580 070,40	36 190,40	2,08%	2,11%	1 543 880,00	1 580 070,40
2051	771 940,00	0,00	777 971,74	6 031,74	2,10%	2,12%	771 940,00	777 971,74

12 Bilan

Les orientations budgétaires 2026 présentées traduisent les grandes actions menées par le Syndicat afin d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Energétique et de mener à bien les actions du schéma stratégique.